



SCHEMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN COORDONNE DU LIT ET DES BERGES DE LA GARONNE

Projet d'état à atteindre à l'échelle 10 ans

Planches cartographiques : Atlas 1 / 4

**Zone 1 (Tronçons 1 à 14) :
Du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège**

Partenaires financiers :



Sméag - EPTB Garonne
61, rue Pierre Cazeneuve
31200 Toulouse
Tél : 05 62 72 76 00
Fax : 05 62 72 27 84
smeag@eptb-garonne.fr
www.eptb-garonne.fr

Janvier 2002

INTRODUCTION

Avant de consulter le Schéma directeur d'entretien (SDE)

La large diffusion du Schéma directeur a été réalisée en mars 2007 à partir des documents élaborés en 2002, dans un contexte qui a quelque peu évolué. Cependant, seules les actualisations indispensables (notamment pour suivre l'évolution du contexte réglementaire) ont été effectuées **sur le document de synthèse de 2002** et non une révision de l'ensemble des documents, la priorité ayant été donnée à la diffusion de ce SDE pour permettre son utilisation.

Le Sméag se tient à la disposition de chacun pour tout renseignement.

Le « projet d'état à atteindre » a été établi en 2002. Il vient préciser le diagnostic. Il s'agit d'une vision prospective et concertée du fleuve sur une durée de 10 ans.

Il propose des **vocations naturelles associées à chaque grande zone** de la Garonne, déclinées en **objectifs par secteurs** puis en **orientations par tronçons**. Ces orientations sont destinées à cadrer les actions du "Programme d'actions" du Schéma directeur.

Le projet d'état à atteindre est issu d'une concertation en deux temps pour aboutir à un « projet d'état à atteindre à l'échelle 10 ans » : avec les institutionnels garonnais en février 2001, puis avec les élus locaux et des riverains en juillet et septembre 2001.

L'objet de cette consultation était de vérifier la cohérence des objectifs et des orientations, mais aussi d'informer et de sensibiliser les riverains de la Garonne.

La consultation des partenaires et membres du groupe de travail a permis de confronter plusieurs visions du fleuve afin d'arriver à un consensus.

La rédaction finale du « projet d'état à atteindre » n'est intervenue qu'à l'issue de la large consultation.

Planches cartographiques

Les cartes sont regroupées dans des atlas par zone naturelle identifiée (4 au total) dans le schéma directeur d'entretien, c'est-à-dire :

- Zone 1 : du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège
- Zone 2 : de la confluence avec l'Ariège à l'étréit de Saint-Sixte (limite départementale 82/47)
- Zone 3 : de l'étréit de Saint-Sixte (limite départementale 82/47) à l'étréit de la Réole (limite départementale 47/33)
- Zone 4 : de l'étréit de La Réole (limite départementale 47/33) au bec d'Ambès (confluence Dordogne)

Les cartes sont l'illustration des orientations pour chaque tronçon du projet d'état à atteindre de la Garonne.

Les cartes présentent le projet d'état à atteindre "en relatif", l'état actuel de la Garonne constituant la référence. Elles indiquent donc l'orientation que doivent prendre les actions qui seront engagées pour chacun des thèmes (boisements de berges, bras morts, érosions...).

En regard de chaque carte, des fiches synthétiques restituent les informations nécessaires à la compréhension des cartes :

- le rappel du contexte général et des points forts et points faibles dégagés sur chaque tronçon ;
- le rappel des vocations et objectifs et la présentation des orientations définies pour le projet d'état à atteindre à moyen terme.

Les cartes comprennent aussi :

- . des éléments généraux : linéaire de la Garonne, réseau hydrographique, nom et limites communales, limites de tronçon, occupation du sol issue de la BD Carthage, ponts principaux sur la Garonne, principales voies ferrées et routières.
- . les orientations : ces orientations s'appliquent aux divers éléments homogènes identifiés dans l'état initial : linéaires de boisements, érosions, atterrissement...

Un code de couleur a été adopté pour les orientations. Il permet d'avoir une vision immédiate de l'importance des orientations sur le tronçon :

- la couleur verte pour la préservation ;
- la couleur bleue pour l'amélioration ;
- la couleur orange pour les entités à restaurer.

FICHE "TEMOIN"

Synthèse du diagnostic et orientations spécifiques à chaque tronçon

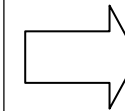
CARACTERISTIQUE MORPHOLOGIQUE DE LA GARONNE

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
Nom du secteur auquel appartient le tronçon	Nom du tronçon	Longueur en km du tronçon
Département(s) auquel appartient le tronçon		Points kilométriques des limites du tronçon (pk 1000 = Bec d'Ambès)
COMMUNE(S)	Liste des communes riveraines	
LES LIMITES	Description de la limite amont et de la limite aval du tronçon	
LE CONTEXTE	Présentation du contexte morphologique, hydraulique et humain	

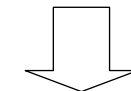
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE
<p>PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :</p> <p>Liste du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, arrêté de biotope...) et culturel (sites classés et inscrits) présent sur le tronçon.</p>
<p>LES USAGES PREPONDERANTS</p> <p>Liste des principales activités humaines en liaison directe ou indirecte avec le fleuve.</p>

DIAGNOSTIC DU TRONÇON
<p>LES POINTS FORTS :</p> <p>Éléments remarquables pouvant constituer un atout pour l'accomplissement des orientations.</p>
<p>LES POINTS FAIBLES :</p> <p>Éléments remarquables pouvant constituer une contrainte pour l'accomplissement des orientations.</p>

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE
	<p>Rappel des vocations définies pour la zone à laquelle se rattache le tronçon selon leur degré de priorité</p>



PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR
	<p>Rappel des objectifs définis pour le secteur auquel se rattache le tronçon selon leur degré de priorité</p>

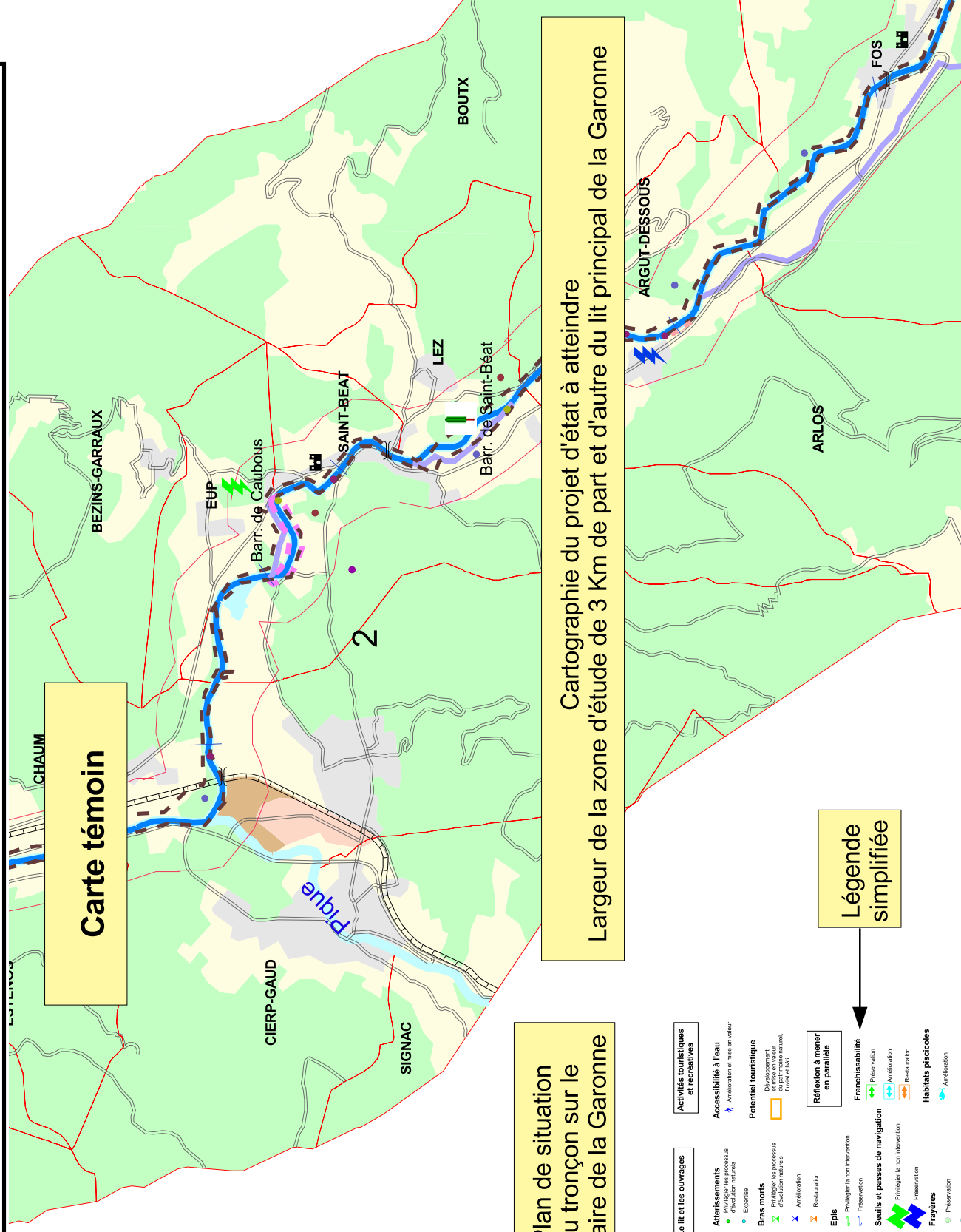


PRIORITE	LES ORIENTATIONS DU TRONÇON
	<p>Énumération des orientations proposées sur le tronçon pour répondre aux vocations définies pour la zone et/ou qui tiennent notamment compte des contraintes locales.</p> <p>Énumération des réflexions qui seront à mener en parallèle au Schéma Directeur d'Entretien.</p>

Schéma directeur d'entretien du lit et des berges de la Garonne - Projet d'état à atteindre -

Secteur 2 Tronçon 1

Numéro de secteur
et de tronçon



Plan de situation
du tronçon sur le
linéaire de la Garonne

Cartographie du projet d'état à atteindre
Largeur de la zone d'étude de 3 Km de part et d'autre du lit principal de la Garonne

Légende simplifiée

Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Voie ferrée Port Bac Limite communale Zone urbaine Zone industrielle Zone agricole Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges Boisements de berges Boisements riverains Occupation du sol Zone urbaine Zone industrielle Zone agricole Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles

pk 706 LA GARONNE "DEBORDANTE" 702



1 : 50 000

Pk Aval

Pk Amont



Echelle de la cartographie

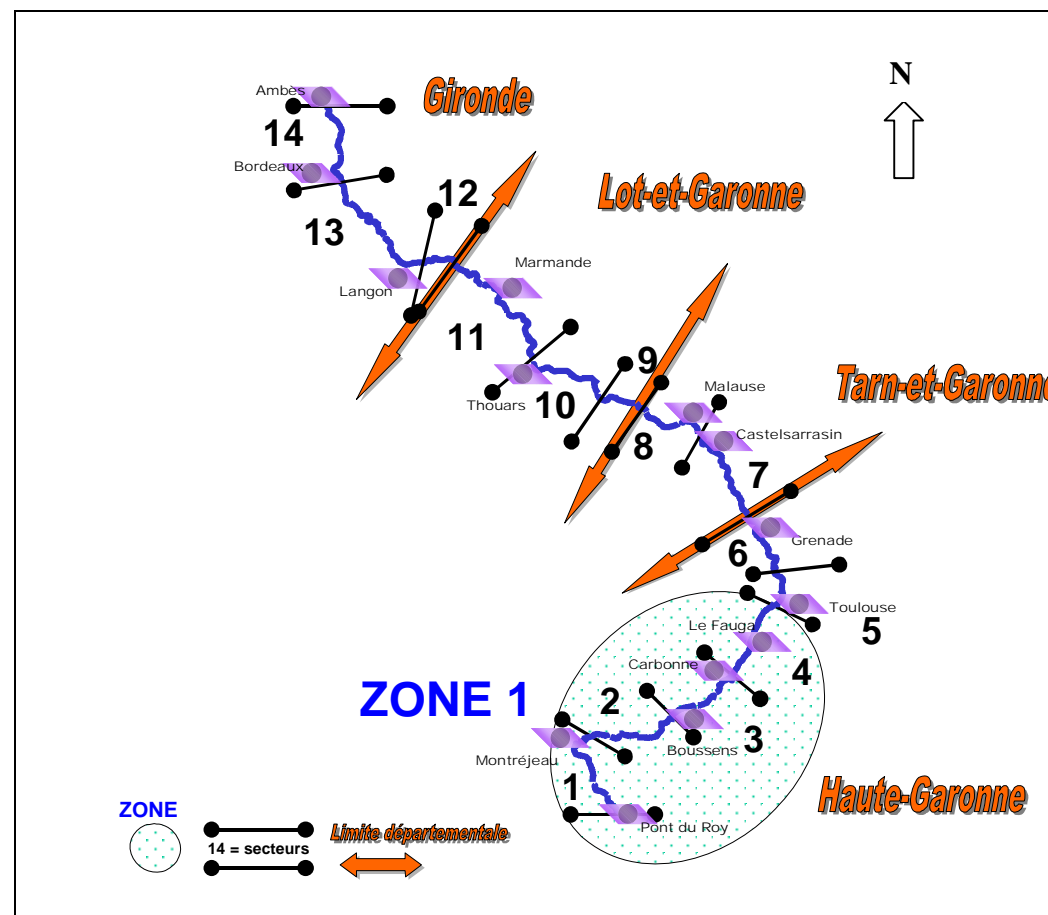
Schéma Directeur d'Entretien
coordonné du lit et des berges
de la GARONNE

Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale Occupation du sol Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges Boisements de berges Boisements riverains Protections de berge 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Privilégier la non intervention Préservation Amélioration Restauration Privilégier la non intervention Préservation Préservation Amélioration Préservation Amélioration Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Privilégier la non intervention Préservation Privilégier la non intervention Préservation Privilégier la non intervention Préservation Préservation Amélioration Préservation Amélioration Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Préservation Amélioration Restauration Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.

Source : Document présentant l'état initial

ZONE 1



SECTEUR 1 : LA GARONNE MONTAGNARDE DU PONT DU ROY A LA NESTE

• LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Ce secteur se caractérise par un **contexte montagnard et rural** tout à fait singulier (prairies naturelles, boisements naturels, faible présence de cultures annuelles).

Le corridor garonnais constitue ici un **paysage remarquable** avec de nombreux sites intéressants et notamment le défilé du plan d'Arem.

Ce contexte naturel conjugué à la présence de petites agglomérations constitue un fort potentiel touristique et récréatif que ce soit pour les randonnées ou les activités halieutiques.

Le fleuve est ici classé en première catégorie piscicole, axe bleu pour les migrateurs dans le SDAGE Adour-Garonne et se trouve également protégé par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du 17 mars 1989 "dans le but d'assurer la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces de poissons migrateurs (...)".

• LE LIT

Le lit de la Garonne est étroit et chemine dans une auge glacière où alternent des rétrécissements de la vallée (appelés verrous) et des élargissements (appelés ombilics). Il en résulte une plaine d'inondation étroite et un tracé faiblement sinueux, évoluant peu du fait de la nature du substrat des berges et de leur couverture végétale.

La nature du substrat du fond (galets, blocs) conjugué au faciès d'écoulement et à la fraîcheur des eaux constituent alors un **habitat intéressant pour les populations salmonicoles**. Il présente des potentialités piscicoles d'intérêt communautaire pour des grands migrateurs, comme zones d'abri et zones de frayères.

Toutefois les caractéristiques naturelles sont fortement influencées par la **présence d'ouvrages infranchissables** (Arem, Caubous et Beaudrant) ou partiellement franchissables (seuil de Fronsac) pour la faune piscicole, qui modifient les débits liquides (section à débits réservés) et solides (transparences) du fleuve.

• LES BERGES

Les berges sont naturellement stables de par leur substrat, leur hauteur et le développement de boisements de berges étoffés. On dénombre néanmoins **quelques encoches d'érosions** liées à la dynamique naturelle et/ou à des arbres déstabilisés qui sont susceptibles de tomber dans le lit et de former des embâcles plus ou moins conséquents et perturbateurs pour le milieu.

• LES BOISEMENTS

Les **boisements de berges** de ce secteur sont relativement **bien préservés**. On retrouve en effet un peuplement diversifié en espèces, en strates et en âges. Lorsque la vallée est encaissée, les boisements de berges sont réduits. Les coteaux sont alors recouverts par une chênaie mixte caractéristique, composée pour l'essentiel de chênes sessiles et pubescents. Ces boisements sont toutefois discontinus et comprennent quelques arbres situés en sommet des berges présentant des signes tangibles de chute à court terme.

La conservation de ces boisements est un **point essentiel pour le maintien d'un équilibre dynamique et biologique du fleuve** sur ce secteur.

• LES USAGES

L'activité agricole essentiellement orientée vers l'élevage permet le maintien de **prairies** en fond de vallée qui évolueraient naturellement vers des boisements. Les prairies bénéficient d'une tolérance importante à la submersion lors des crues et constituent donc **des zones préférentielles pour un stockage temporaire des eaux lors des crues** de la Garonne. De plus, ces prairies forment un milieu tampon intéressant entre le lit du fleuve et les activités humaines (qualité des eaux, diversité écologique..).

L'essentiel de l'activité industrielle se résume à l'exploitation hydroélectrique du fleuve qui se traduit par la présence de **trois barrages infranchissables** : barrage Plan d'Arem Caubous et Beaudrant.

L'urbanisation est relativement diffuse. Certaines agglomérations telles que Fos, Saint-Béat se localisent en zone d'inondation. Les objectifs et les orientations pour l'entretien du lit et des berges de la Garonne doivent donc en tenir compte afin de ne pas aggraver les risques liés aux inondations pour les populations présentes.

Ces agglomérations abritent souvent un **patrimoine culturel remarquable**.

• LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Dans ce contexte, il s'avère intéressant de **préserver le caractère sauvage et naturel** de la Garonne. Il est également intéressant de définir un objectif particulier et mesuré de mise en valeur de ce patrimoine naturel et du patrimoine culturel. Les objectifs suivants ont été recensés de façon à aller dans ce sens :

1. Maintenir la diversité écologique et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, prairies humides, lits, berges.

1. Favoriser les potentialités salmonicoles.

1-2. Maintenir les milieux humides annexes et les zones naturelles tampons (prairies humides, boisements) pour leur diversité écologique, l'expansion des crues et pour limiter l'impact ponctuel des activités humaines (filtration des apports polluants,...).

3. Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti).

Par ailleurs, d'autres objectifs annexes au Schéma Directeur sont présents :

✓ Conserver un champ d'expansion de crue.

✓ Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique.

✓ Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 1

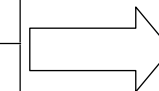
« LA GARONNE MONTAGNARDE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S1	TRONÇON : T1	Longueur (km) : 11
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 522	pk aval : 533
COMMUNE(S)	Rive gauche : Fos, Arlos, Saint-Béat	Rive droite: Melles, Fos, Argut Dessous, Lez, St-Béat.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = du pont du Roy (entrée sur le territoire français du fleuve). * Limite aval = pont amont de Saint-Béat (repère simple de la cluse de Saint-Béat). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Traversée du massif Pyrénéen : vallée alluviale étroite, bordée de flancs rocheux ou morainiques, recouverts de massifs forestiers. * Champ d'inondation étroit suivant la morphologie de la vallée. * Divagation du lit limitée par la nature du substrat et l'armature végétale. 	

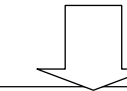
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n°00370009 (Type I) Défilé du Plan d'Arem
Natura 2000	n°3100 La Garonne supérieure
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	église de Fos
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Hydroélectricité : barrage du plan d'Arem, dérivation de 5,8 km (deux centrales). * Activité pastorale ⇒ facteur de conservation des prairies de la vallée alluviale. * Activité de pêche. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
☞	Boisement de berge épais, continu, diversifié, stabilisant les berges ⇒ forte valeur écologique.
☞	Berges stables. Quelques érosions en zone non urbanisée.
☞	Tronçon relativement bien préservé, possédant des paysages de qualité caractéristiques de la Garonne montagnarde ⇒ attrait touristique pouvant motiver l'entretien de la végétation, du lit et des berges.
☞	Petits villages pittoresques en bordure de Garonne : Melles, Fos, Arlos, Saint-Béat.
☞	Diversité des écoulements : faciès rapide/substrat grossier/eau fraîche ⇒ habitat piscicole intéressant, potentialités salmonicoles importantes.
LES POINTS FAIBLES :	
☞	Agglomération de Fos inondable ⇒ Contrainte de gestion du risque d'inondation/gestion environnementale.
☞	Barrage d'Arem infranchissable, barrage de "Ladivert", partiellement franchissable.
☞	Présence de trois seuils artificiels : Arlos, Fos et St-Béat, bloquant les déchets dérivants.
☞	Mauvais fonctionnement des frayères à salmonidés.
☞	Transport sédimentaire modifié par le barrage du plan d'Arem ? Risque de déficit sédimentaire à l'aval, risque de colmatage lors des transparences.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS – ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

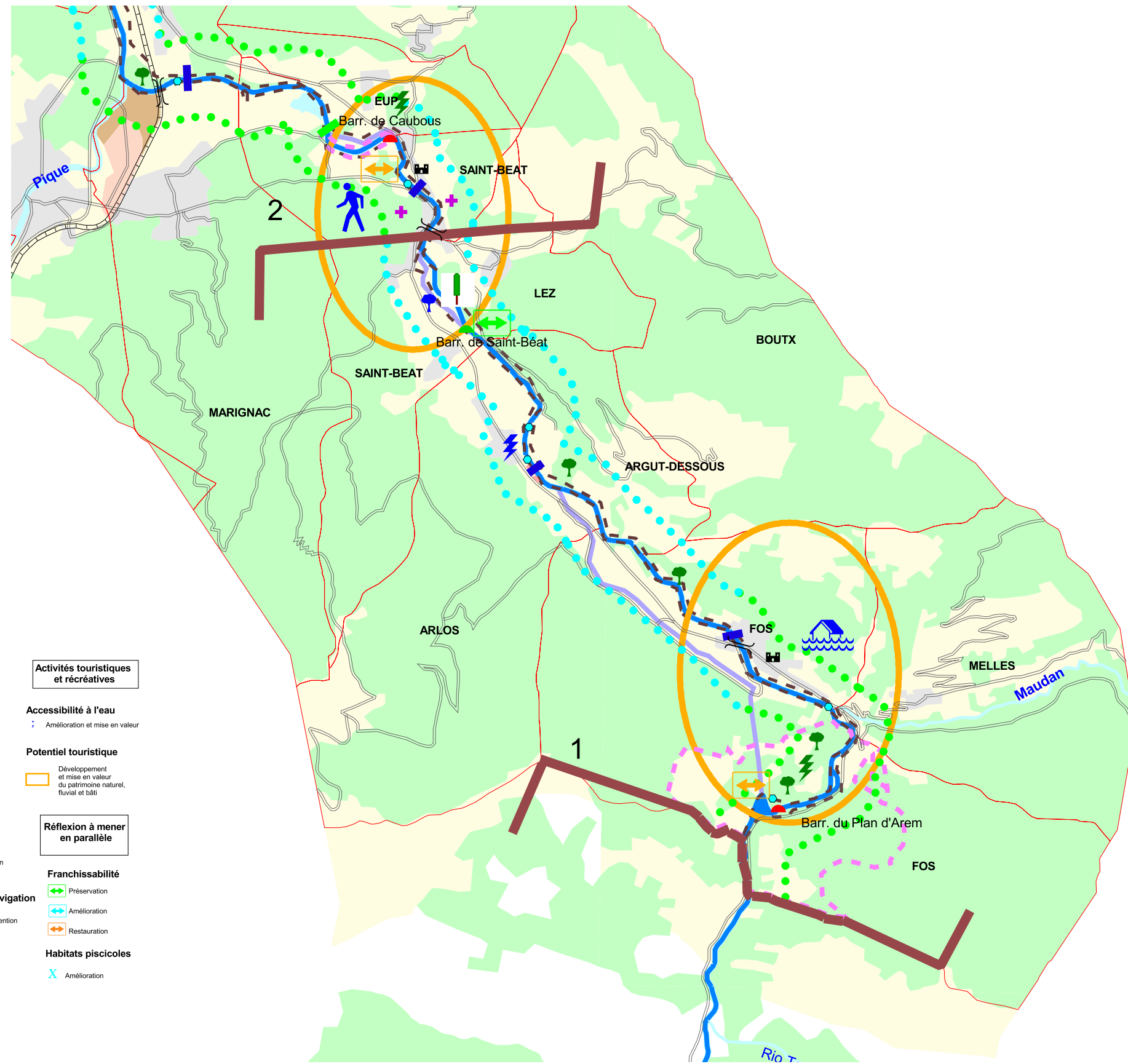


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 1
1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité écologique et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, prairies humides, lits, berges. • Favoriser les potentialités salmonicoles. • Maintenir les milieux humides annexes.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact ponctuel des activités humaines
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



PRIORITE	LES ORIENTATIONS DU TRONÇON 1
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge riche et varié en amont de Fos. • Amélioration d'un boisement de berge trop mince en bordure des prairies humides, tantôt en rive gauche, tantôt en rive droite, entre Fos et Saint-Béat. • Préservation de la diversité des boisements riverains, notamment contre l'envahissement par le buddléia (banalisation écologique) et de leur prolongement aux boisements de berge. Amélioration de la densité et de la diversité du boisement en aval de la chaussée de Saint-Béat. • Préservation de la continuité latérale entre les prairies humides et le fleuve. • Préservation des milieux naturels liés à la dynamique du fleuve : grève en aval du barrage du plan d'Arem. Amélioration de la diversité végétale des atterrissements. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des érosions mineures pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver un boisement naturel tampon en bordure de la peupleraie à Saint-Béat.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti au droit du barrage du plan d'Arem, de Fos et de Saint-Béat.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements pouvant générer des risques de débordement et d'une érosion au niveau d'Arlos. • Dégagement du lit (embâcles) pour améliorer l'écoulement des eaux (non inclus les atterrissements). • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge. Supprimer les vestiges d'ouvrages et embâcles dans le lit, facteurs d'insécurité pour les activités nautiques. • Préservation des seuils artificiels. • Sécuriser l'accès au fleuve en aval immédiat des ouvrages hydroélectriques.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les prairies humides et boisements riverains aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire (gestion des transparences). • Réflexion concertée sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrage du plan d'Arem), et amélioration des frayères à salmonidés.

Secteur 1 Tronçon 1



Informations générales

- Limite de tronçon
- La Garonne
- Réseau hydrographique secondaire
- Canal de dérivation
- Route
- Voie ferrée
- Pont
- Bac
- Limite communale
- Occupation du sol
 - Zone urbaine
 - Zone industrielle
 - Carrière et décharges
 - Terre agricole
 - Vignes ou vergers
 - Zone boisée
 - Zone en eau

Les berges et les boisements

- Erosions de berges**
 - Privilégier les processus d'évolution naturels
 - Expertise
- Boisements de berges**
 - Préservation
 - Amélioration
 - Restauration
- Boisements riverains**
 - Préservation
 - Amélioration
 - Restauration
- Protections de berge**
 - génie végétal
 - technique mixte
 - enrochement
 - autre technique
 - quai

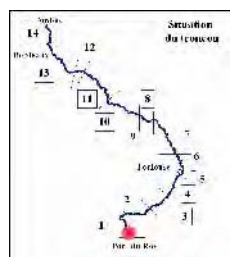
Le lit et les ouvrages

- Atterrissements**
 - Privilégier les processus d'évolution naturels
 - Expertise
- Bras morts**
 - Privilégier les processus d'évolution naturels
 - Amélioration
 - Restauration
- Epis**
 - Privilégier la non intervention
 - Préservation
- Seuils et passes de navigation**
 - Privilégier la non intervention
 - Préservation
- Frayères**
 - Préservation
 - Amélioration

Activités touristiques et récréatives

- Accessibilité à l'eau**
 - Amélioration et mise en valeur
- Potentiel touristique**
 - Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti
- Réflexion à mener en parallèle**
- Franchissabilité**
 - Préservation
 - Amélioration
 - Restauration
- Habitats piscicoles**
 - Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 811

LA GARONNE "MONTAGNARDE"

793

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 2

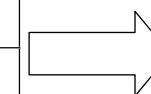
« LA GARONNE MONTAGNARDE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S1	TRONÇON : T2	Longueur (km) : 9
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 533	pk aval : 542
COMMUNE(S)	Rive gauche : St-Béat, Marignac, Cierp, Estenos.	Rive droite : St-Béat, Eup, Chaum, Fronsac.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * limite amont = pont amont de Saint-Béat (repère simple de la cluse de Saint-Béat). * limite aval = pont SNCF de Fronsac (repère simple avant élargissement de la plaine). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Traversée du massif pyrénéen : vallée alluviale bordée de flancs rocheux ou morainiques, recouverts de massifs forestiers. * Élargissement sensible de la vallée alluviale, après la cluse de St-Béat. * Divagation du lit limitée par la nature du substrat et l'armature végétale. 	

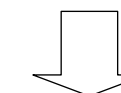
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n°00550000 (Types I et II) La Garonne de Cauboux à Gery
Natura 2000	n°3100 La Garonne supérieure
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	église de Saint-Béat
LES USAGES PREPONDERANTS	
* Hydroélectricité :	barrage de Cauboux, 760 m court-circuités (1 centrale), débit réservé 2 m ³ /s et barrage de Saint-Béat (1 centrale).
* Activité pastorale	⇒ facteur de conservation des prairies de la vallée alluviale.

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> Boisement de berge diversifié, stabilisant les berges ⇒ bonne qualité mais discontinu. Berges stables maintenues par la végétation. Quelques érosions localisées en zone non urbanisée. Tronçon relativement bien préservé, possédant des paysages spécifiques de qualité ⇒ attrait touristique. Villages pittoresques en bordure ou à proximité de la Garonne : Saint-Béat, Chaum, Fronsac, Estenos. Nature du substrat et diversité des écoulements : Faciès rapide/substrat grossier/eau fraîche ⇒ habitat piscicole intéressant, potentialités salmonicoles à développer. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> Estenos et centre de vacances de Fronsac situées en zone inondable ⇒ Contrainte de gestion du risque d'inondation/gestion environnementale. Barrage de Cauboux infranchissable et seuil du pont de Chaum partiellement franchissable. Mauvais fonctionnement des frayères à salmonidés. Déchets dérivants se bloquant sur les obstacles à l'écoulement. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> Expansion des crues Réservoir sédimentaire Piscicole



PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 1
1	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la diversité écologique et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, prairies humides, lits, berges. Favoriser les potentialités salmonicoles. Maintenir les milieux humides annexes.
2	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact ponctuel des activités humaines
3	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> Conserver un champ d'expansion de crue. Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



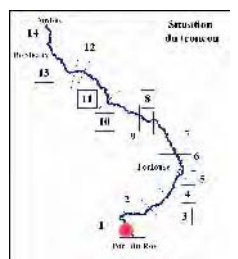
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 2
1	<ul style="list-style-type: none"> Préservation d'un boisement de berge épais et sain, entre Saint-Béat et Chaum. Amélioration d'un boisement de berge trop dépérissant, mince et discontinu entre Chaum et Fronsac. Préservation de la diversité des boisements riverains au confluent Garonne / Pique. Préservation de la continuité latérale entre les prairies humides et le fleuve. Préservation des grèves liées à la divagation du lit (intérieur des boucles de sinuosité). Privilégier les processus d'évolution naturels des érosions mineures pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer un boisement naturel tampon plus continu en bordure des cultures entre Chaum et Fronsac.
3	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti au droit de Saint-Béat. Amélioration de l'aspect paysager des cordons ligneux et de l'accès à l'eau.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> Expertise des atterrissements pouvant générer des désordres sur les chaussées et des risques de débordement au droit de Saint-Béat et Estenos. Dégagement du lit (embâcles) pour améliorer l'écoulement des eaux (non inclus les atterrissements). Maîtrise des déchets flottants déposés en berge. Supprimer les vestiges d'ouvrages et embâcles dans le lit, facteurs d'insécurité pour les activités nautiques. Préservation des seuils artificiels. Sécuriser l'accès au fleuve en aval immédiat des ouvrages hydroélectriques.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> Conserver les prairies humides et boisements riverains aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. Réflexion sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire (gestion des transparences). Réflexion concertée sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrage de Camboux), et amélioration des frayères à salmonidés.

Secteur 1 Tronçon 2



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
Occupation du sol <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	Erosions de berges <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Boisements de berges <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Boisements riverains <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Protections de berge <ul style="list-style-type: none"> génie végétal technique mixte enrochement autre technique quai 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Privilégier la non intervention Préservation Privilégier la non intervention Préservation Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Préservation Amélioration Restauration Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



pk 542 LA GARONNE "MONTAGNARDE" 533

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 3

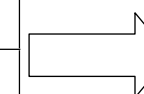
« LA GARONNE MONTAGNARDE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S1	TRONÇON : T3	Longueur (km) : 9
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 542	pk aval : 551
COMMUNE(S)	Rive gauche : Bagiry, Galie, Bertren, Luscan.	Rive droite : Fronsac, Ore, Bagiry, Galié, Luscan.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * limite amont = pont SNCF de Fronsac (avant élargissement de la plaine). * limite aval = confluence avec l'Ourse (sortie des flancs rocheux). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Élargissement de la vallée alluviale, paysage du fond de la vallée toujours délimité par les reliefs montagneux recouverts de boisements naturels. * Peu d'implantation humaine en bordure du lit. * Divagation du lit limitée par la nature du substrat et l'armature végétale. 	

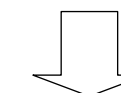
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Natura 2000	n°3100 La Garonne supérieure
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	château fort de Galié
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculture : cultures annuelles, présence de l'élevage qui garantit la conservation des prairies. * Extractions de granulats dans le lit majeur. * Activité de pêche et loisirs nautiques. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisement de berge épais, diversifié, stabilisant les berges ⇒ bonne qualité d'ensemble. ☞ Berges stables maintenues par la végétation. ☞ Tronçon relativement bien préservé présentant des paysages de qualité caractéristiques de la Garonne montagnarde ⇒ attrait touristique. ☞ Château fort de Galié ⇒ patrimoine bâti à valoriser. ☞ Diversité des écoulements : Faciès rapide/substrat grossier/eau fraîche ⇒ habitat piscicole intéressant, potentialités salmonicoles à développer. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Quelques érosions à proximité d'ouvrages. ☞ Villages de Bagiry, Galié et Luscan inondables pour des crues exceptionnelles. ☞ Mauvais fonctionnement des frayères à salmonidés. ☞ Seuil de Fronsac partiellement franchissable ⇒ amélioration nécessaire. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

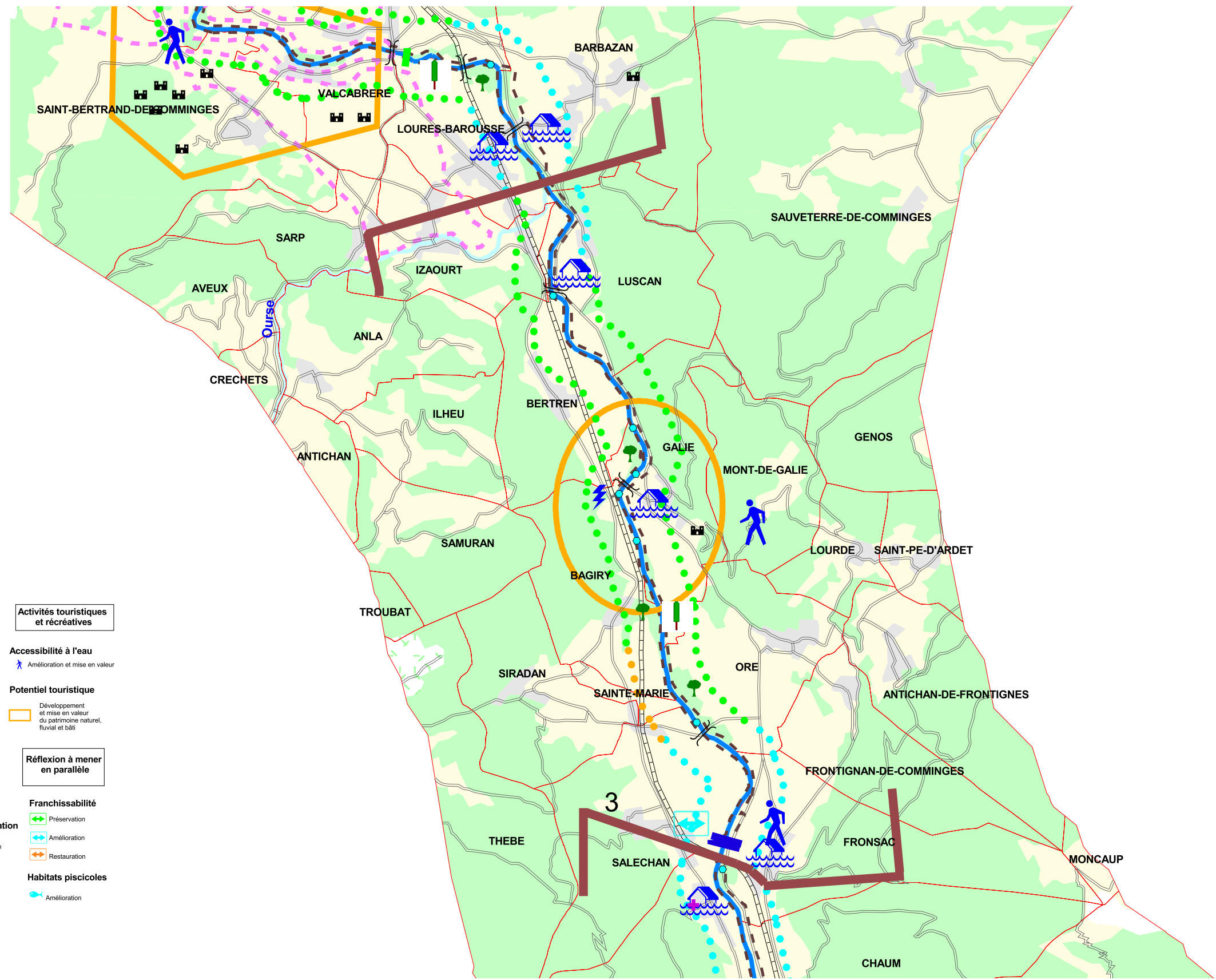


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 1
1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité écologique et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, prairies humides, lits, berges. • Favoriser les potentialités salmonicoles. • Maintenir les milieux humides annexes.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact ponctuel des activités humaines
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 3
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge dense et diversifié. • Amélioration d'un boisement de berge plus stable, sain et diversifié (limiter le robinier) en aval de Fronsac. • Préservation de la diversité et de la densité des boisements riverains et de leur prolongement aux boisements de berge, à Ore et à Galié. • Préservation de la continuité latérale entre les prairies humides et le fleuve. • Amélioration de la diversité végétale des atterrissements (limiter les peupliers spontanés).
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer un boisement de berge tampon trop monospécifique (buddléia), en bordure de la gravière de Saléchan.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti au droit de Galié et amélioration de l'accessibilité à l'eau. • Amélioration de la qualité paysagère du boisement de berge de l'aire "Garonne" de Fronsac.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements et érosions pouvant générer des désordres menaçant les ouvrages (pont D21, pont D33b, pont de Luscan) et infrastructures (voie SNCF). • Dégagement du lit (embâcles) pour améliorer l'écoulement des eaux (non inclus les atterrissements). • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge. Supprimer les vestiges d'ouvrages et embâcles dans le lit, facteurs d'insécurité pour les activités nautiques. • Préservation des seuils artificiels. • Sécuriser l'accès au fleuve en aval immédiat des ouvrages hydroélectriques.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les prairies humides et boisements riverains aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (seuil de Fronsac), et amélioration des frayères à salmonidés.

Secteur 1 Tronçon 3



Informations générales

- Limite de tronçon
- La Garonne
- Réseau hydrographique secondaire
- Canal de dérivation
- Route
- Voie ferrée
- Pont
- Bac
- Limite communale
- Occupation du sol**
- Zone urbaine
- Zone industrielle
- Carrière et décharges
- Terre agricole
- Vignes ou vergers
- Zone boisée
- Zone en eau

Les berges et les boisements

- Erosions de berges**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Expertise
- Boisements de berges**
- Préservation
- Amélioration
- Restauration
- Boisements riverains**
- Préservation
- Amélioration
- Restauration
- Protections de berge**
- génie végétal
- technique mixte
- enrochement
- autre technique
- quai

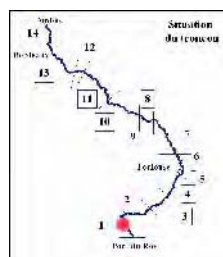
Le lit et les ouvrages

- Atterrissements**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Expertise
- Bras morts**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Amélioration
- Restauration
- Epis**
- Privilégier la non intervention
- Préservation
- Seuils et passes de navigation**
- Privilégier la non intervention
- Préservation
- Frayères**
- Préservation
- Amélioration

Activités touristiques et récréatives

- Accessibilité à l'eau**
- Amélioration et mise en valeur
- Potentiel touristique**
- Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti
- Réflexion à mener en parallèle**
- Franchissabilité**
- Préservation
- Amélioration
- Restauration
- Habitats piscicoles**
- Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



1:50000

pk 551

LA GARONNE "MONTAGNARDE"

542

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 4

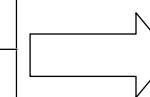
« LA GARONNE MONTAGNARDE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S1	TRONÇON : T4	Longueur (km) : 10
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 551	pk aval : 561
COMMUNE(S)	<i>Rive gauche</i> : Loures-Barousse, Valcabère, Barbazan, St-Bertrand-de-Comminges.	<i>Rive droite</i> : Barbazan, Labroquère, Seihan, Gourdan-Polignan, Montréjeau.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * limite amont = confluence avec l'Ourse (sortie des flancs rocheux). * limite aval = confluence avec la Neste (influence notable sur le faciès de la Garonne). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Élargissement de la vallée, en aval de la confluence puis de nouveau passage dans une vallée enserrée entre les reliefs pyrénéens. * Confluence de la Neste ⇒ premier principal affluent du bassin de la Garonne (BV : 818 km²). * Divagation du lit limitée par la nature du substrat et l'armature végétale. 	

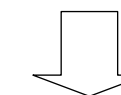
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n° 0060 (type II) : méandres de la Garonne et lac de Montréjeau n° 0048 (type II) : bassin alluvial de Labroquère et de Saint-Bertrand-de-Comminges n° 0148 (type II) : bassin alluvial de Labroquère et de Saint-Bertrand-de-Comminges
Natura 2000	n°3100 La Garonne supérieure
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	château de Barbazan, brèche et grotte à Gourdan, camp militaire, cathédrale, porte de ville, remparts, ruines antiques et tourelle du 15 ^{ème} à Saint-Bertrand-de-Comminges, cimetière, église et tour à Valcabère.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculture : cultures annuelles, présence de l'élevage qui garantit la conservation des prairies. * Pompage pour l'alimentation en eau potable en lit majeur à la zone de confluence avec la Neste. * Fréquentation touristique importante à proximité du cours d'eau. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
☞	Boisement de berge large et diversifié et milieux annexes remarquables ⇒ forte valeur écologique.
☞	Berges stables maintenues par la végétation. Quelques érosions localisées en zone non urbanisée.
☞	Tronçon relativement bien préservé possédant des richesses écologiques et des paysages de qualité ⇒ attrait touristique pouvant motiver l'entretien de la végétation, du lit et des berges.
☞	Patrimoine culturel important des communes du tronçon : édifices et artisanat local ⇒ facteur d'attrait touristique.
☞	Nature du substrat et diversité des écoulements : Faciès rapide/substrat grossier/eau fraîche ⇒ habitat piscicole intéressant, potentialités salmonicoles à développer.
LES POINTS FAIBLES :	
☞	Boisements localement en phase de dépérissement ⇒ état écologique à améliorer.
☞	Mauvais fonctionnement des frayères à salmonidés.
☞	Accessibilité au lit limitée par rapport aux tronçons amont, au-delà de Valcabère.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

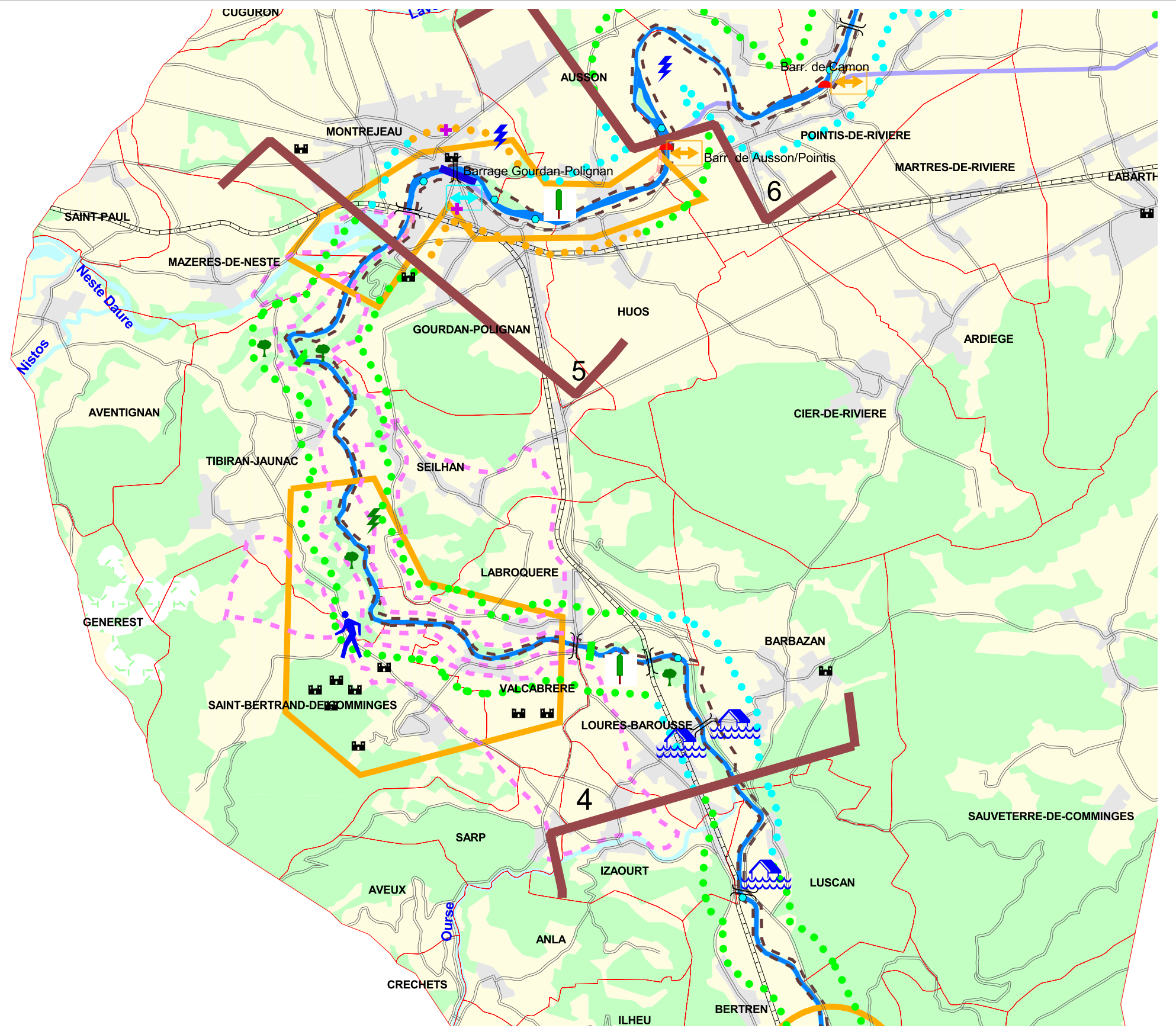


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 1
1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité écologique et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, prairies humides, lits, berges. • Favoriser les potentialités salmonicoles. • Maintenir les milieux humides annexes.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact ponctuel des activités humaines
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 4
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge large et diversifié. • Amélioration d'un boisement de berge trop mince, vieillissant et peu diversifié (peupliers) au niveau de Lourès-Barousse et de Barbazan. • Préservation de la diversité et de la densité des boisements riverains (Lourès, Jaunac). • Privilégier les processus d'évolution naturelle des érosions (sans menace) pour la diversification des habitats. • Préservation de la continuité latérale entre le fleuve et les milieux annexes (prairies humides, lac de Montréjeau). • Préservation des milieux naturels liés à la divagation du fleuve : grèves à l'intérieur des méandres. Amélioration de la diversité végétale des atterrissements (limiter les peupliers spontanés).
2	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver un boisement naturel tampon en bordure des routes et peupleraies (Lourès).
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti autour de Valcabère et de Saint-Bertrand des Comminges ainsi qu'en amont de Montréjeau. Amélioration de l'accessibilité à l'eau à Valcabère.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements pouvant générer des débordements en aval de Lourès-Barousse. • Dégagement du lit (embâcles) pour améliorer l'écoulement des eaux (non inclus les atterrissements). • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge et bloqués au droit du pont de Lourès-Barousse. Supprimer les vestiges d'ouvrages et embâcles dans le lit, facteurs d'insécurité pour les activités nautiques. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels. • Sécuriser l'accès au fleuve en aval immédiat des ouvrages hydroélectriques.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les prairies humides et boisements riverains aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Améliorer les frayères à salmonidés.

Secteur 1 Tronçon 4



Informations générales

- Limite de tronçon
- La Garonne
- Réseau hydrographique secondaire
- Canal de dérivation
- Route
- Voie ferrée
- Pont
- Bac
- Limite communale
- Occupation du sol**
- Zone urbaine
- Zone industrielle
- Carrière et décharges
- Terre agricole
- Vignes ou vergers
- Zone boisée
- Zone en eau

Les berges et les boisements

- Falaise fluviale
- Peupleraie
- Principaux endiguements
- Barrage franchissable
- Barrage infranchissable
- Barrage partiellement franchissable
- Site inscrit ou classé
- Arrêté de biotope
- Z.I.C.O
- Z.N.I.E.F.F
- Zone urbaine sensible aux inondations
- Erosions de berges**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Expertise
- Boisements de berges**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Amélioration
- Restauration
- Boisements riverains**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Amélioration
- Restauration
- Protections de berge**
- génie végétal
- technique mixte
- enrochement
- autre technique
- quai

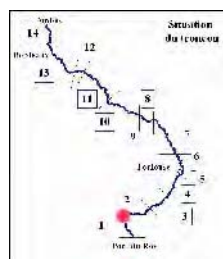
Le lit et les ouvrages

- Atterrissements**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Expertise
- Bras morts**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Amélioration
- Restauration
- Epis**
- Privilégier la non intervention
- Privilégier la non intervention
- Privilégier la non intervention
- Seuils et passes de navigation**
- Privilégier la non intervention
- Privilégier la non intervention
- Frayères**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Amélioration

Activités touristiques et récréatives

- Accessibilité à l'eau**
- Amélioration et mise en valeur
- Potentiel touristique**
- Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti
- Réflexion à mener en parallèle**
- Franchissabilité**
- Privilégier les processus d'évolution naturels
- Amélioration
- Restauration
- Habitats piscicoles**
- Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 561 LA GARONNE "MONTAGNARDE" 551

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

SDE/Projet d'état à atteindre
Zone 1/4

SECTEUR 2 : LA GARONNE DE PIEMONT DE LA NESTE AU SALAT

• LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Au sortir du Massif pyrénéen la Garonne s'écoule dans la zone couramment **appelée zone de piémont**. L'espace de divagation et le lit se sont élargis par rapport au secteur précédent. Ce secteur comporte de **grands barrages** dont certains sont infranchissables pour les espèces piscicoles.

Le lit du fleuve est toujours classé en première catégorie piscicole, en axe bleu du SDAGE Adour-Garonne et bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

• LE LIT

Le lit présente un tracé onduleux qui s'élargit au niveau des confluences avec la Neste et le Ger. Il présente un substrat à granulométrie grossière et des faciès d'écoulements variés qui sont **favorables aux salmonidés**.

Des îles et îlots, des plages de graviers et des atterrissements graveleux sont accolés aux berges alors que d'autres s'étalent dans le chenal. Certains atterrissements de graves sont colonisés par une strate arbustive composée pour l'essentiel de saules et de peupliers spontanés, alors que d'autres sont colonisés par une végétation herbacée pionnière durant leur émergence saisonnière ; d'autres encore sont dépourvus de végétaux. En revanche, les îles et îlots présentent une végétation semblable à celle des boisements de berges avec une dominante de peupliers et de saules. **Cette diversité des habitats est un élément important pour la biodiversité sur la Garonne** et garantit sa **vocation de vivier écologique**.

Le lit est ponctué par **une succession de barrages**. Ils modifient les caractéristiques originelles du fleuve par la création d'obstacles infranchissables pour la faune piscicole, de tronçons à débits réservés et de canaux de dérivation. Les quatre plus importants sont Ausson-Pointis, Camon-Clarc-Rodère, Miramont-Gentille-St Sernin et Mancieux. Des retenues d'eau sont présentes en amont des barrages.

Les objectifs sur ce secteur doivent répondre à la vocation de ressource sédimentaire de la partie amont du fleuve pour garantir la formation d'habitats variés dans son lit et alimenter le cours en matériaux sédimentaires.

• LES BERGES

Les berges sont globalement stables. Seuls existent des points de fragilité à l'extérieur des méandres (extrados) et en aval des barrages. La structure transversale des berges dépend directement des conditions hydrauliques liées à la gestion de ces barrages. Certaines érosions menacent à terme des infrastructures routières. Le traitement systématique des érosions ne semble pas une priorité en dehors des lieux où des infrastructures humaines sont menacées. Un équilibre est plutôt à rechercher par la **gestion des lâchers d'eau et des transparences des barrages**.

• LES BOISEMENTS ET ZONES HUMIDES

Les boisements de berges sont **réduits dans la traversée des premières grosses agglomérations**, sur les pourtours des retenues et au droit des champs cultivés occupant le lit majeur. Ils demeurent toutefois continus et présentent une diversité notable plus particulièrement au droit des confluences. Ils sont caractérisés par des communautés végétales intéressantes telles que des saulaies blanches, des aulnaies et des peupleraies. Ponctuellement, ils sont prolongés par des boisements riverains constituant des peuplements denses.

Ce secteur comporte **peu de zones humides annexes remarquables** mis à part quelques anciens sites d'extractions de granulats et les zones de confluence avec les affluents latéraux. On notera à titre d'exemple le bras mort de Beauchalot situé à l'embouchure de la rivière la Soumès.

• USAGES

L'**usage hydroélectrique est prépondérant sur ce secteur** et influence la structure du lit et des berges.

Pour sa part, la plaine alluviale est occupée par des cultures annuelles et des prairies. Les principales agglomérations sont Saint-Gaudens, Valentine, Montréjeau et Saint-Matory.

• LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

La Garonne est désormais **un cours d'eau réservé** où l'implantation de nouveaux barrages ne pourra donc pas avoir lieu. Ces barrages ont influencé et influencent toujours la morphologie et l'hydraulique du fleuve. **Les objectifs attribués à ce secteur tiennent compte de la présence de ces barrages**.

Ces objectifs doivent tendre à la **préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel** et culturel, au maintien d'un **espace tampon** entre les activités anthropiques et le lit mineur et correspondent à :

1. Maintenir la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, grèves, berges, confluence.

1. Maintenir les milieux liés à la divagation et aux processus d'évolution naturelle en favorisant les écoulements et la dynamique de divagation du fleuve

2. Maintenir une zone naturelle tampon (boisements, prairies humides) limitant l'impact des activités humaines (agriculture,...) et permettant de filtrer les polluants provenant du bassin.

3. Valoriser la contribution paysagère et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables existant (patrimoine bâti, belvédère).

Par ailleurs, d'autres objectifs annexes au Schéma Directeur sont présents :

✓ Conserver un champ d'expansion de crue.

✓ Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique.

✓ Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 5

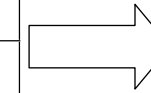
« LA GARONNE DE PIEMONT HYDROELECTRIQUE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S2	TRONÇON : T5	Longueur (km) : 5
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 561	pk aval : 566
COMMUNE(S)	Rive gauche : Montréjeau, Ausson.	Rive droite : Huos, Gourdan-polignan.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = confluence avec la Neste (influence notable sur le faciès de la Garonne). * Limite aval = barrage d'Ausson/Pointis (discontinuité hydraulique). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Sortie du massif des Pyrénées, accroissement de l'implantation humaine et des infrastructures dans la vallée. * Nombreux barrages et canaux de dérivation. * Confluence de la Neste ⇒ premier principal affluent du bassin de la Garonne (BV : 818 km²). 	

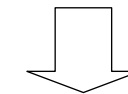
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n° 04070000 (type II) – Méandres de la Garonne et lac de Montréjeau
Natura 2000	n°3100 La Garonne écomplexe
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	pont N 125 à Gourdan- Polignan et château de Montréjeau.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Hydroélectricité : barrage de Gourdan-Polignan, 425 m court-circuités (1 centrale), débit réservé 17 m3/s. * Rejets domestiques et industriels de Montréjeau et Gourdan-Polignan ⇒ dégradation de la qualité des eaux. * Loisirs nautiques. * Agriculture : cultures annuelles, peupleraies, quelques élevages. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Existence de saulaies et aulnaies ⇒ Boisements localement intéressants. ↻ Berges stables et végétalisées. Quelques érosions hors zone urbanisée. ↻ Nombreux atterrissements accolés aux berges et présence d'îlots végétalisés ⇒ diversification des milieux. ↻ Lit à granulométrie grossière et écoulements diversifiés ⇒ habitat piscicole intéressant. ↻ Patrimoine culturel de valeur à Gourdan-Polignan et Montréjeau ⇒ facteur d'attrait touristique . 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Boisements de berge et alluviaux amincis (tissu urbain, cultures) ⇒ Boisements à développer. ↻ Barrage d'Ausson infranchissable et barrage de Gourgan-Polignan créant une barrière partiellement franchissable à la dévalaison. ↻ Déchets dérivants se bloquant sur les obstacles à l'écoulement. ↻ Qualité des eaux affectée par les rejets. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

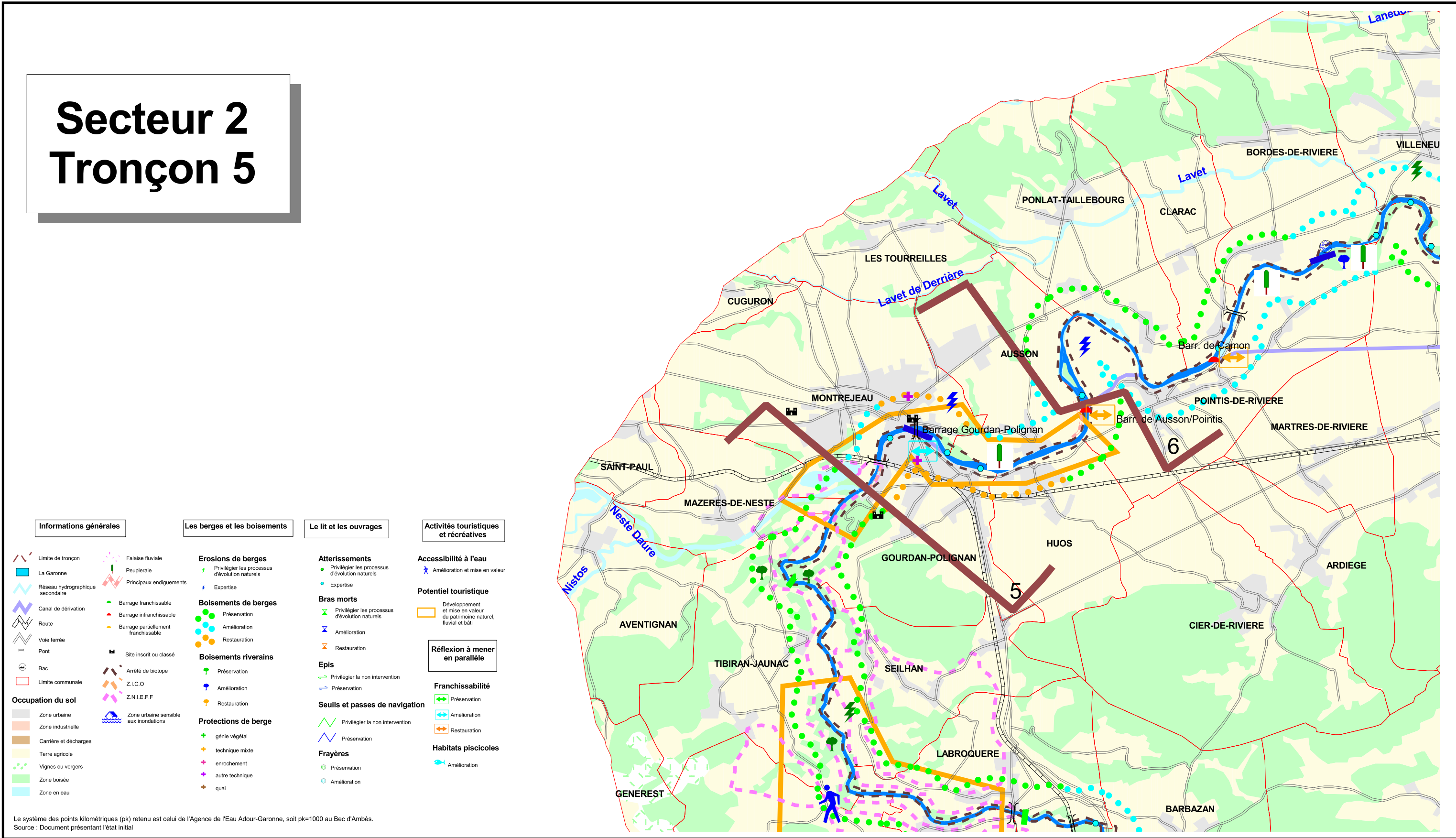


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 2
1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, grèves, berges, confluence. • Maintenir les milieux liés à la divagation et aux processus d'évolution naturelle.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti, belvédère,).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 5
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge large et diversifié (aval). • Amélioration ou restauration d'un boisement de berge trop mince, avec de grands arbres dépérissants ou déstabilisés en zone (péri) urbaine. • Préservation des milieux naturels liés à la divagation du fleuve : grèves et île de Huos.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer ou restaurer la continuité d'un cordon naturel tampon en bordure des cultures ou peupleraie, en aval de Montréjeau.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti admirable depuis le belvédère de Montréjeau et les hauteurs de Huos.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des érosions en zone urbaine. • Expertise des atterrissements pouvant générer des débordements en zone urbaine. • Préservation des seuils artificiels de Montréjeau. • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le transport solide favorable à la diversification des milieux. • Réflexion sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire (gestion des transparences). • Réflexion concertée sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrages d'Ausson et de Gourgan-Polignan).

Secteur 2 Tronçon 5



Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



pk 566 LA GARONNE "MONTAGNARDE" 561

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 6

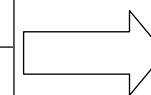
« LA GARONNE DE PIEMONT HYDROELECTRIQUE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S2	TRONÇON : T6	Longueur (km) : 14
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 566	pk aval : 580
COMMUNE(S)	Rive gauche : Ausson, Ponlat-Taillebourg, Clarac, Bordes-rivière, Villeneuve-de-rivière, St-Gaudens.	Rive droite : Huos, Pointis-de-Rivière, Labarthe-rivière, Valentine.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = barrage d'Ausson/Pointis (discontinuité hydraulique). * Limite aval = restitution de la centrale de Camon ou pont RD8 de Valentine (repère simple). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux barrages et canaux de dérivation court-circuitant des méandres. * Nombreux méandres actifs souvent recoupés au cours de leur évolution et sculptant des plaines vives en amphithéâtres. 	

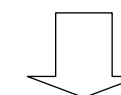
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n° 04070000 (types I et II) : plan d'eau de Valentine n° 00610000 (types I et II) : plan d'eau de Valentine et de Sède
Natura 2000	n°3100 La Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
sites classés ou inscrits :	vestiges archéologiques et villa gallo-romaine à Valentine, pile romaine à Labarthe-Rivière.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Hydroélectricité : Ausson, 2 500m court-circuité (centrale Pointis-rivière), débit réservé 6,2 m³/s ; Rodère, 8 900 m court-circuités (centrales Camon et Valentine), débit réservé 1,55 m³/s. * Projet de prélèvement pour alimenter le barrage de Charlas à vocation de soutien d'étiage. * Agriculture : prairies, cultures annuelles et quelques peupleraies. Loisirs : pêche et chasse. * Extractions des granulats actuelles dans le lit moyen. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Végétation boisée de berge étoffée, quasi-continue, diversité notoire des essences. ☞ Existence de boisements riverains caractéristiques des zones humides et zones de divagation associées ⇒ diversification des habitats. ☞ Premier champ important d'expansion des crues garonnaises ☞ Anciens sites d'extraction de Valentine et Sède, réservoir à proximité de la Garonne, avec îlots et zones de hauts fonds colonisés par des massettes, des joncs,... ⇒ écosystèmes intéressants. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombreuses érosions à l'extérieur des méandres accentuées par la présence de cultures en sommet des berges et des endiguements longitudinaux. Accentuation du phénomène d'érosion en aval des barrages ⇒ Gestion dynamique naturelle/enjeux humains. ☞ Agglomération de Valentine inondable pour une crue décennale ⇒ Contrainte de gestion du risque d'inondation/gestion environnementale. ☞ Barrage d'Ausson infranchissable, barrage de Rodère et 2 seuils partiellement franchissables. ☞ Décharges sauvages de détritiques sur les berges. ☞ Mauvais fonctionnement des frayères à salmonidés. ☞ Tronçon marqué par la faiblesse du débit réservé ⇒ lit très irrégulier, encombré par quelques embâcles et grèves de graves ⇒ auto-curage limité. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

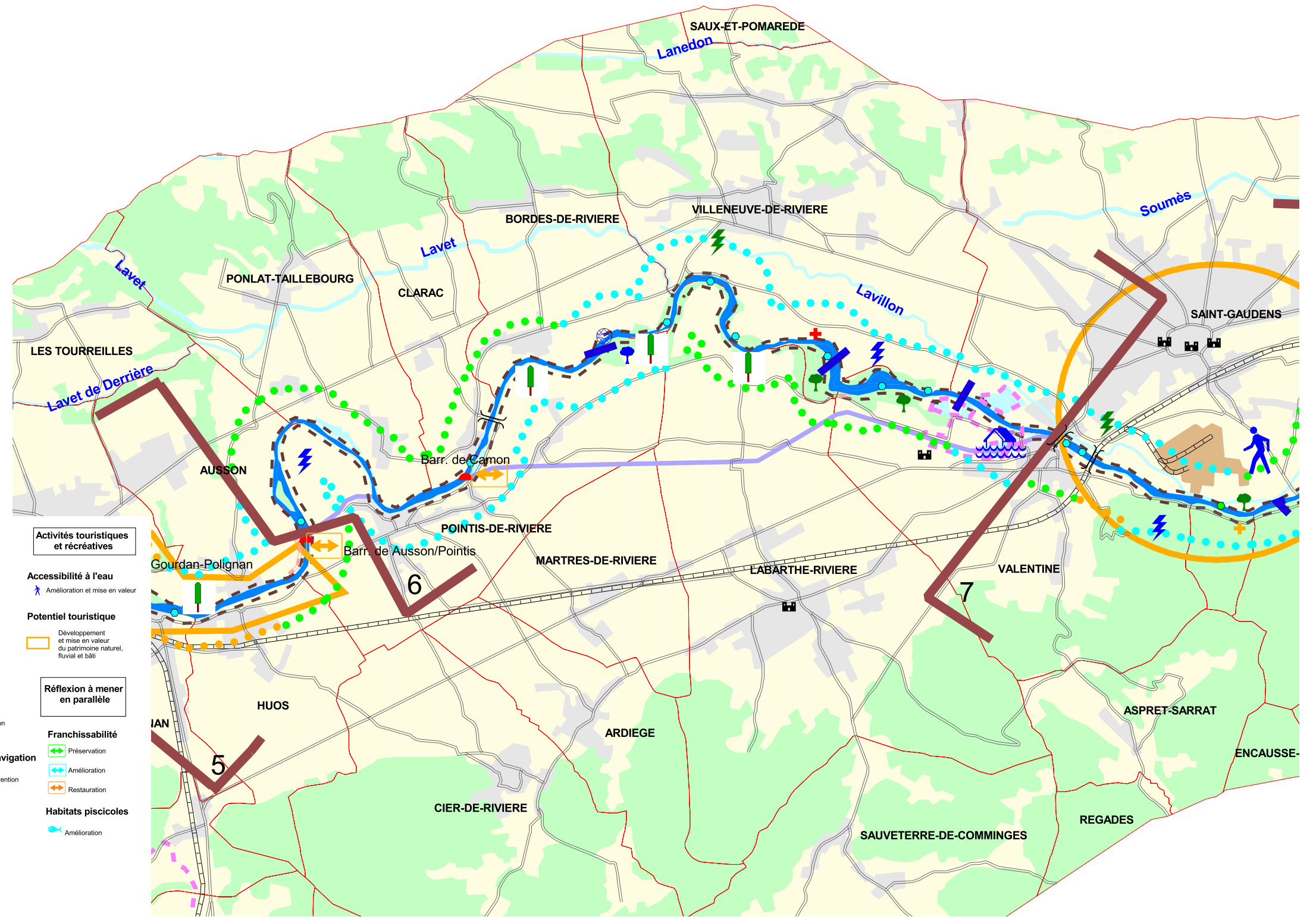


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 2
1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, grèves, berges, confluence. • Maintenir les milieux liés à la divagation et aux processus d'évolution naturelle.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti, belvédère,).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



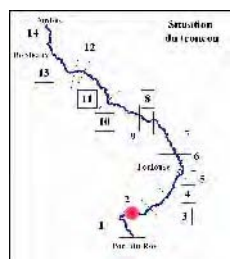
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 6
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge étoffé et diversifié. • Amélioration de l'état sanitaire des boisements de berge en rive droite, puis en rive gauche. • Préservation de la diversité des boisements riverains et de leur prolongement aux boisements de berge (zone aval de divagation). Amélioration des boisements vieillissants en amont. • Préservation d'un milieu naturel sain et diversifié au droit des anciennes gravières de Valentine et Sède et de sa continuité latérale au fleuve. • Préservation des milieux naturels liés à la divagation du fleuve : îles, îlots et grèves (zone aval de divagation). Amélioration de la diversité végétale des atterrissements (limiter les peupliers spontanés). • Améliorer les fonctionnalités de la frayères de Bordes de Rivière. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des érosions (sans menaces) pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un boisement naturel tampon entre les gravières en activité et le fleuve.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements et érosions pouvant générer des désordres menaçant les ouvrages ou les voies (barrages, routes). • Maîtrise des déchets flottants et des dépôts déposés en berge. • Préservation des seuils artificiels (Bordes, Moulin Saint-Jean, Auné).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les boisements riverains et grèves aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire (gestion des transparences). • Réflexion concertée sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrages d'Ausson et de Camon), et amélioration des frayères à salmonidés.

Secteur 2 Tronçon 6



- | | | | |
|---|---|--|---|
| <p>Informations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale <p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau | <p>Les berges et les boisements</p> <p>Erosions de berges</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise <p>Boisements de berges</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration <p>Boisements riverains</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration <p>Protections de berge</p> <ul style="list-style-type: none"> génie végétal technique mixte enrochement autre technique quai | <p>Le lit et les ouvrages</p> <p>Atterrissements</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise <p>Bras morts</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration <p>Epis</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation <p>Seuils et passes de navigation</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation <p>Frayères</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration | <p>Activités touristiques et récréatives</p> <p>Accessibilité à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur <p>Potentiel touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti <p>Réflexion à mener en parallèle</p> <p>Franchissabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration <p>Habitats piscicoles</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration |
|---|---|--|---|

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 580 LA GARONNE DE PIEMONT "HYDROELECTRIQUE" 566

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 7

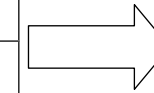
« LA GARONNE DE PIEMONT HYDROELECTRIQUE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S2	TRONÇON : T7	Longueur (km) : 3
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 580	pk aval : 583
COMMUNE(S)	Rive gauche : St-Gaudens.	Rive droite : Valentine, St-Gaudens et Miramont-de-Comminges.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = restitution de la centrale de Rodère / pont RD8 de Valentine (repère simple). * Limite aval = barrage de Miramont de Comminges (discontinuité hydraulique). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux barrages et canaux de dérivation. * Resserrement de la vallée, adossement du lit sur le coteau boisé en rive droite. 	

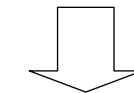
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Natura 2000	n°3100 La Garonne éco-complexe
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	croix de fer à Miramont-de-Comminges, abbaye, église et oratoire de Saint-Gaudens.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Hydroélectricité : barrage de Miramont 2 : 425 m court-circuités, débit réservé 1,6 m³/s, (centrale de Saint-Jean) et barrage de Miramont 1. * Proximité de Saint-Gaudens. * Pompages dans le lit majeur du fleuve. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisement de berge plus ou moins épais stabilisant les berges ⇒ potentiel écologique notable. ☞ Présence d'îles et d'atterrissements végétalisés ⇒ diversification des milieux. ☞ Patrimoine culturel de St-Gaudens/Valentine et paysages de qualité du bord de Garonne et des coteaux (Bois de Casagnau) ⇒ facteur d'attrait pouvant être moteur pour un développement récréo-touristique. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rive droite : boisement de berge limité et spécifique au talus routier ☞ Deux barrages de Miramont infranchissables. ☞ Mauvais fonctionnement des frayères à salmonidés. ☞ Secteur influencé par le débit réservé 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

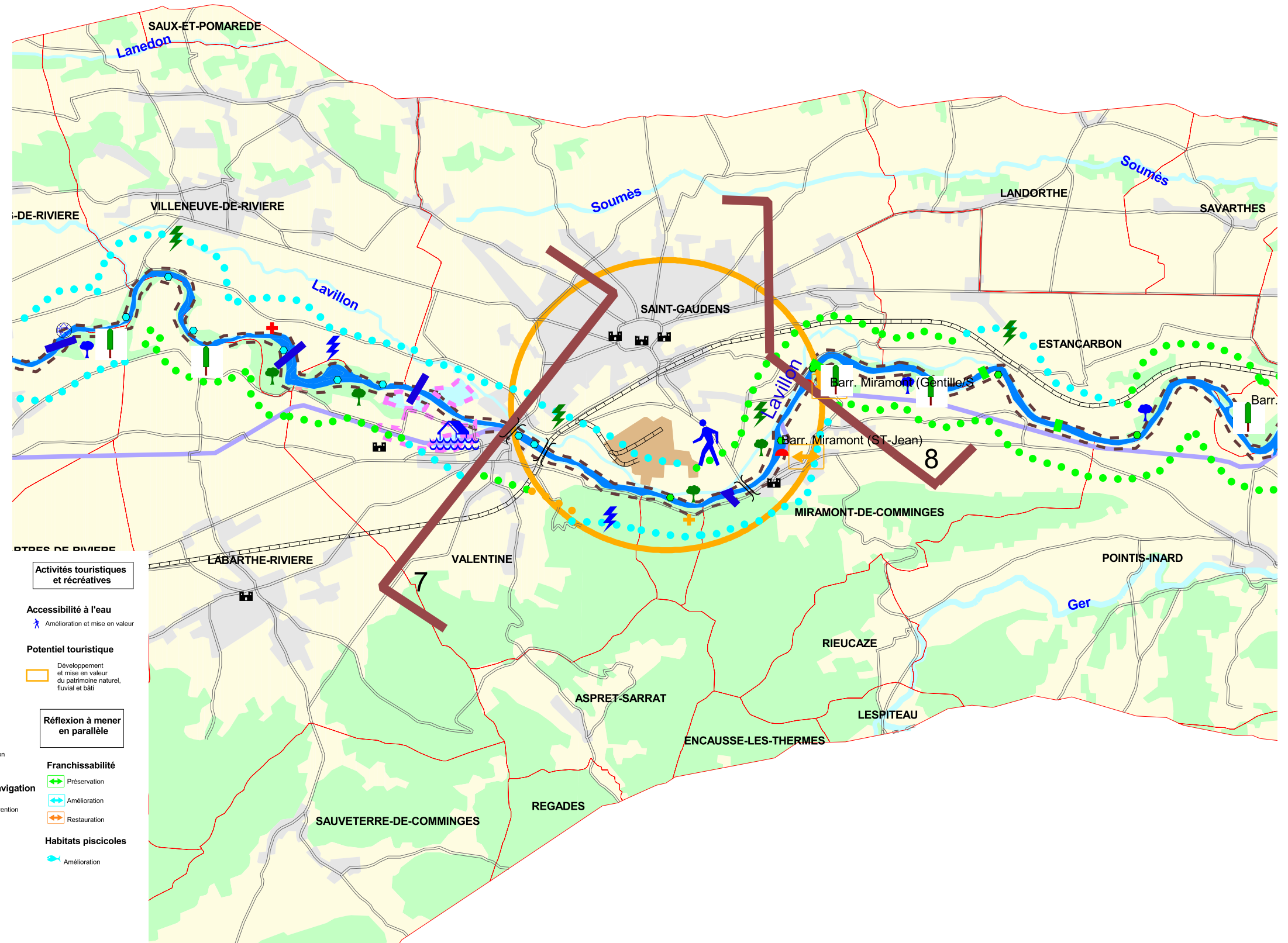


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 2
1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, grèves, berges, confluence. • Maintenir les milieux liés à la divagation et aux processus d'évolution naturelle.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti, belvédère.).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



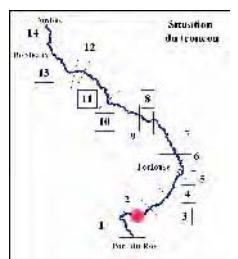
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 7
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge large en aval. • Amélioration d'un boisement de berge vieillissant en rive gauche. • Restauration d'un boisement de berge plus épais et stabilisateur de berge en rive droite, en bordure de la RD 33. • Préservation des boisements riverains réduits. • Préservation des milieux liés à la divagation du fleuve : grèves et île de Valentine. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et des érosions pour la diversification des milieux.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la continuité d'un cordon naturel tampon en bordure des cultures en aval de Valentine.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti autour de Saint-Gaudens et de Miramont, et amélioration de l'accessibilité au fleuve.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des érosions en bordure de la RD 33. • Expertise des atterrissements pouvant générer des débordements au niveau de Valentine. • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge. • Préservation du seuil artificiel.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les boisements riverains aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire (gestion des transparences). • Réflexion concertée sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrage de Miramont), et amélioration des frayères à salmonidés.

Secteur 2 Tronçon 7



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O. Z.N.I.E.F.F. Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Bras morts <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Epis <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Seuils et passes de navigation <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Frayères <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau <ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Potentiel touristique <ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Habitats piscicoles <ul style="list-style-type: none"> Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



1:50000

pk 583 LA GARONNE DE PIEMONT "HYDROELECTRIQUE" 580

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 8

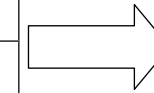
« LA GARONNE DE PIEMONT HYDROELECTRIQUE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S2	TRONÇON : T8	Longueur (km) : 10
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 583	pk aval : 593
COMMUNE(S)	Rive gauche : St-Gaudens, Estancarbon, Pointis-Inard, Labarthe-Inard.	Rive droite : Miramont-de-Comminges, Pointis-Inard, Labarthe-Inard.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = barrage de Miramont de Comminges (discontinuité hydraulique). * Limite aval = barrage de Labarthe-Inard. 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux barrages et canaux de dérivation court-circuitant des méandres. * Nombreux méandres actifs souvent recoupés au cours de leur évolution et sculptant des plaines vives en amphithéâtres. 	

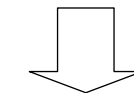
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n° 0062000 (types II et I) : Hierle – Lac de Bonpunt
Natura 2000	N°3100 La Garonne écocomplexe
Réserve de chasse	à Pointis-Inard – confluence avec le Ger (sarcelles d'hiver)
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Hydroélectricité : 3 barrages : Miramont 6 500m court-circuité (2 centrales), débit réservé 1,63 m3/s ; Pointis-Inard 520 m court-circuités (1 centrale), débit réservé 15 m3/s ; Labarthe-Inard 1 250 m court-circuités (1 centrale), débit réservé 1,63 m3/s. * Agriculture : prairies, cultures annuelles et quelques peupleraies. * Loisirs : pêche et chasse. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisements de berge épais prolongés localement par des boisements riverains naturels ⇒ diversité intéressante. ☞ Zone de divagation constituant un champ d'épandage des crues favorable aux milieux humides et aux boisements riverains 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Vieillesse des lambeaux de boisements alluviaux existants. ☞ Berges instables dans les extrados de méandres ⇒ dynamique naturelle accentuée par la présence de cultures annuelles en sommet de berges. ☞ Barrage et centrales de Miramont et barrage de Labarthe-Inard infranchissables, barrages de Pointis-Inard et de Picheloup partiellement franchissables. ☞ Mauvais fonctionnement des frayères à salmonidés. ☞ Tronçon marqué par le débit réservé ⇒ lit très irrégulier, encombré par quelques embâcles, plages de graviers accolées aux rives ⇒ auto-curage limité. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

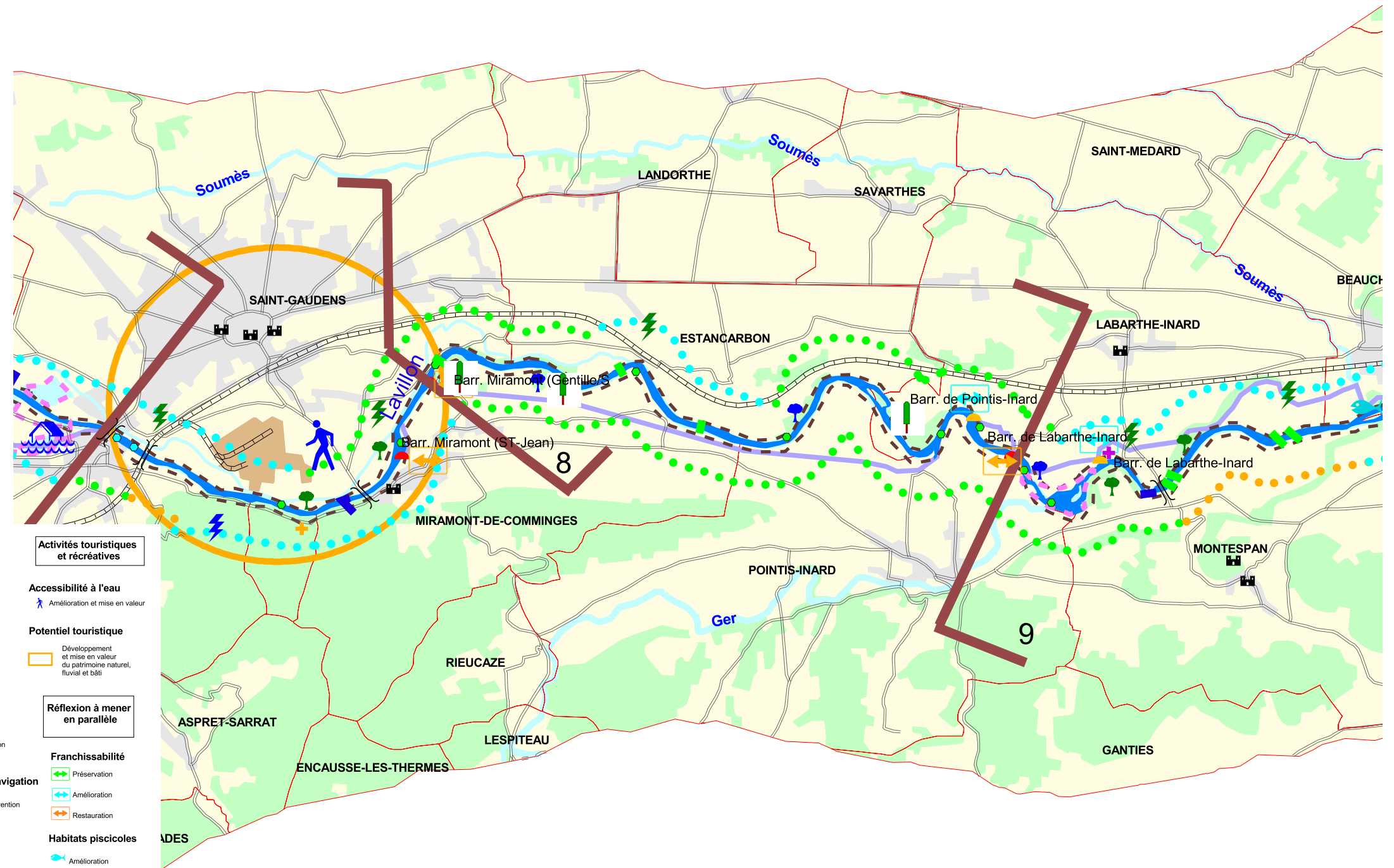


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 2
1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, grèves, berges, confluence. • Maintenir les milieux liés à la divagation et aux processus d'évolution naturelle.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti, belvédère.).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 8
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge large et continu. • Amélioration d'un boisement de berge trop dépérissant, discontinu et peu diversifié (ronces, buddléia) à Estancarbon. • Amélioration des boisements riverains vieillissants et de leur prolongement aux boisements de berge. • Préservation des milieux liés à la divagation du fleuve : grèves et île à l'aval. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et des érosions pour la diversification des milieux.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la continuité d'un cordon naturel tampon en bordure des cultures et peupleraies.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les boisements riverains et grèves aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire (gestion des transparences). • Réflexion concertée sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Assurer les débits suffisants à la vie aquatique. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrages de Miramont, Pointis-Inard, Labarthe-Inard), et amélioration des frayères à salmonidés.

Secteur 2 Tronçon 8



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
<ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges Boisements de berges Boisements riverains Protections de berge 		

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



pk 593 LA GARONNE DE PIEMONT "HYDROELECTRIQUE" 583

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 9

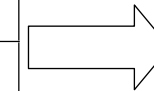
« LA GARONNE DE PIEMONT HYDROELECTRIQUE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S2	TRONÇON : T9	Longueur (km) : 17
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 593	pk aval : 610
COMMUNE(S)	Rive gauche : Labarthe-Inard, Beauchalot, Lestelle-de-St-Martory, Arnaud-Guilhem, Saint-Martory, Mancieux, Boussens.	Rive droite : Labarthe-Inard, Montespan, Figarol, Montsaunes, Saint-Martory, Roquefort-sur-Garonne.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = barrage de Labarthe-Inard. * Limite aval = confluence avec le Salat (influence nette de la confluence). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux barrages et canaux de dérivation court-circuitant des méandres. * Confluence du Salat ⇒ second principal affluent depuis l'amont du bassin de la Garonne (B.V. : 1 568 km²). * Nombreux méandres présentant un tracé moins ample que sur les trois tronçons précédents. 	

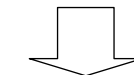
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n° 004060000 (types II et I) : îles de Bégué n° 04060000 : Hierle – confluence Ger.
Natura 2000	N°3100 La Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	église de Labarthe-Inard, église de Beauchalot, château, croix en fer, immeubles, menhir, pont, porte de ville, site archéologique, croix en pierre à Saint-Martory, château, galeries et grottes de Montespan, église Saint-Christophe.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Hydroélectricité : 3 barrages : Lestelle-Saint-Martory 1 300 m court-circuités (1 centrale), débit réservé 12 m³/s ; Apas 2 500 m court-circuités (1 centrale), débit réservé 13 m³/s ; Saint-Martory 500 m court-circuités (2 centrales), débit réservé 1,8 m³/s ; Mancieux 570m court-circuité (1 centrale), débit réservé 1,8 m³/s. * Agriculture : prairies, cultures annuelles et quelques peupleraies. Loisirs : chasse. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisements de berges et riverains diversifiés ⇒ intérêt écologique notable. ☞ Zone de confluence avec le Ger, îles de Bégué et bras mort de Beauchalot ⇒ fortes potentialités écologiques. ☞ Zone de divagation constituant un champ d'épandage des crues favorable aux zones humides associées au fleuve et aux boisements riverains. ☞ Forte valeur patrimoniale de Saint-Martory ⇒ facteur d'attrait touristique. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Lambeaux de boisements riverains ⇒ perte d'intérêt écologique. ☞ Érosions au droit des berges dépourvues de strate ligneuse. ☞ Nombreux îlots et îles souvent colonisés par un peuplement dense de jeunes peupliers ⇒ faible diversité. ☞ Barrage de Lestelle-saint-Martory et Saint-Martory infranchissables. ☞ Mauvais fonctionnement des frayères à salmonidés. ☞ Déchets dérivants se bloquant sur les obstacles à l'écoulement. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

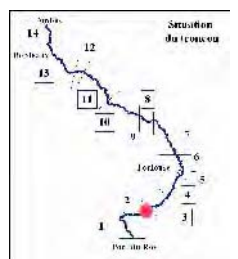
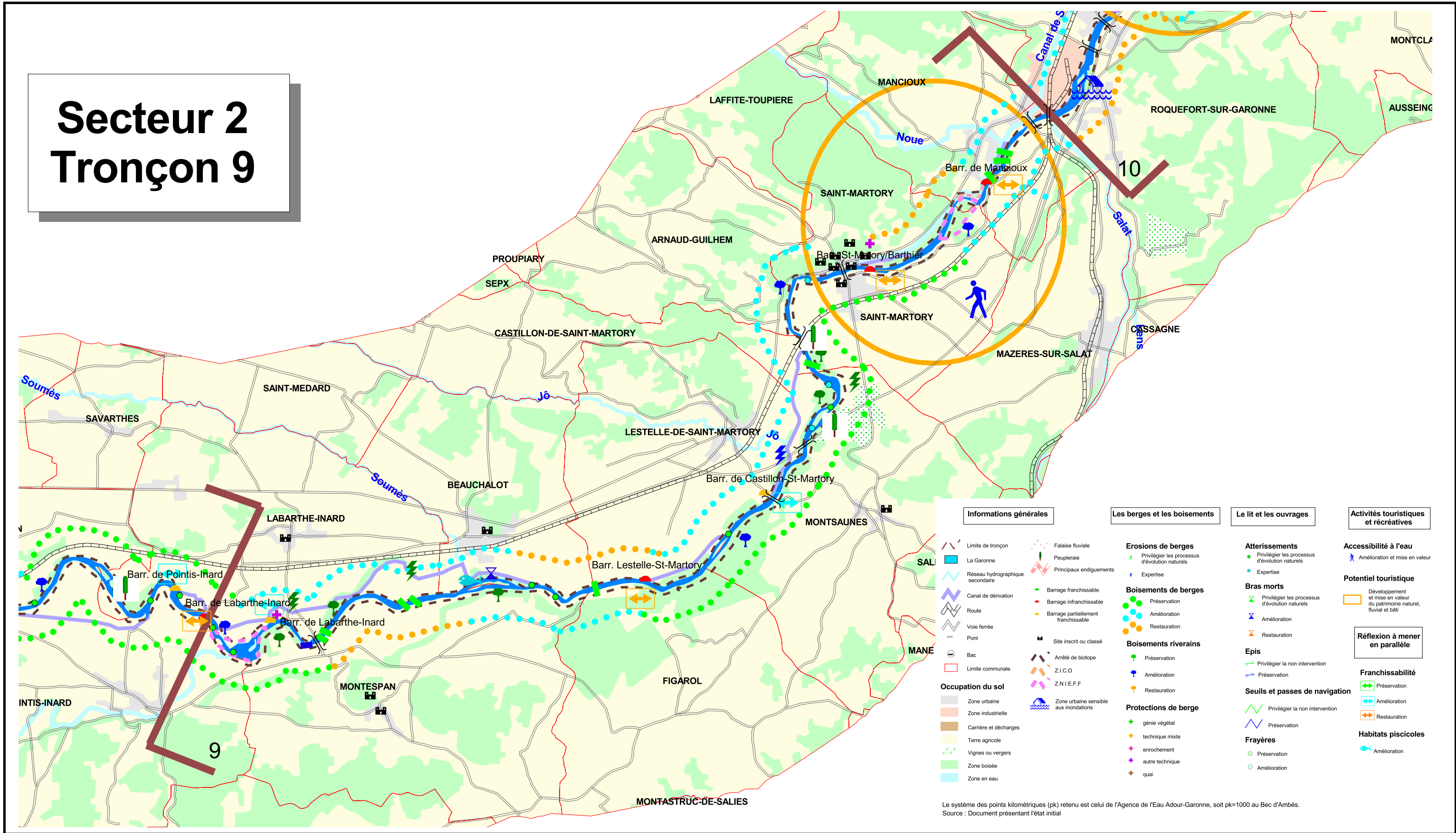


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 2
1	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, grèves, berges, confluence. • Maintenir les milieux liés à la divagation et aux processus d'évolution naturelle.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti, belvédère,).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 9
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge large et diversifié en rive droite. • Amélioration d'un boisement de berge trop mince, dépérissant et peu diversifié en rive gauche. • Préservation des boisements riverains denses et diversifiés et de leur prolongement aux boisements de berge. Amélioration de boisements riverains peu diversifiés (buddléia et ronces) et déconnecté du fleuve (aval Saint-Martory), peu dense en ligneux (amont Saint-Martory), peu diversifié (buddléia) et peu dense (ancienne gravière de Labarthe-Inard). • Amélioration de la densité des boisements du bras mort de Beauchalot. • Préservation des milieux liés à la divagation du fleuve : grèves et îles du confluent du Ger, de Lestelle et de Saint-Martory. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et des érosions pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la continuité d'un cordon naturel tampon en bordure des cultures (Labarthe-Inard à Lestelle) ou de peupleraies (Saint-Martory). • Améliorer un boisement naturel peu diversifié (buddléia) entre le fleuve et les canaux de dérivation.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel fluvial et bâti autour de Saint-Martory et amélioration de l'accessibilité de l'eau.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements et des érosions pouvant générer des désordres sur les ponts et canaux (Lestelle, Saint-Martory). • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire (gestion des transparences). • Réflexion concertée sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrages de Mancieux, Saint-Martory, Castillon, Lestelle, Labarthe), et amélioration des frayères à salmonidés.

Secteur 2 Tronçon 9



N
1:50000

pk 610 LA GARONNE DE PIEMONT "HYDROELECTRIQUE" 593

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

SECTEUR 3 : LA GARONNE DE PIEMONT DU SALAT A L'ARIZE

• LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Le champ d'inondation se réduit progressivement par rapprochement de la terrasse Würmienne en rive gauche et du versant molassique en rive droite. Ce secteur est caractérisé par une **succession de barrages formant de vastes plans d'eau**.

La Garonne change de catégorie piscicole et appartient désormais à la **seconde catégorie**. Elle est classée en axe bleu, en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, ainsi qu'en zone verte par le SDAGE Adour-Garonne.

• LE LIT

Le lit est ici marqué par la succession de trois barrages imposants avec de l'amont vers l'aval du secteur : Saint-Vidian, La Brioulette et Mancières. Ils influencent directement les conditions hydrauliques en créant des **sections à débits réservés, des canaux de dérivation** court-circuitant les méandres et des plans d'eau. D'autre part, ils constituent **un obstacle à la fois aux matériaux solides et à la faune piscicole**.

Ainsi les caractéristiques des habitats aquatiques originels ont été modifiées et la composition de la faune aquatique également. A titre illustratif, les vastes retenues d'eau abritent un peuplement piscicole composé d'espèces cyprinicoles et de carnassiers et assez éloigné de ce que l'on pourrait attendre de la partie amont d'un fleuve.

Quelques îles et îlots sont principalement colonisés par des espèces herbacées et quelques arbustes (peupliers et saules).

La variété des habitats est directement liée à la régularité des apports sédimentaires qui permet au fleuve de façonner au gré des crues et des étiages des atterrissements, des îles et îlots. Ce secteur, situé sur la Garonne amont, doit ainsi répondre à cette vocation de ressource sédimentaire.

• LES BERGES

Basses ou façonnées en falaises fluviales, naturelles ou artificielles au droit des barrages, les berges présentent des **profils disparates** à l'échelle du secteur. Elles sont **instables en rive concave** des méandres et lorsqu'elles sont façonnées **en falaise fluviale**. Ces falaises constituent des espaces à préserver de toutes constructions ou implantation d'infrastructures. Les interventions doivent être réduites aux instabilités les plus menaçantes pour les intérêts socio-économiques actuels.

• LES BOISEMENTS ET LES ZONES HUMIDES

Les boisements de berges présentent **une diversité intéressante plus particulièrement au droit des confluences, des îles et des bras morts** qui constituent des milieux préservés. Ces boisements offrent en général une extension limitée sur les pourtours des retenues et au droit des champs cultivés occupant le lit majeur. La présence de falaises permet l'installation de séries végétales particulières et riches sur le plan écologique.

Les **plans d'eau** artificiels constituent un **intérêt avicole notable** en créant des biotopes tels que les roselières installées dans les parties reculées qui sont favorables à la migration, à l'hivernage et à la nidification d'espèces d'intérêt communautaire.

Ces **boisements et zones humides constituent ainsi un vivier écologique** dont l'ensemble du linéaire peut profiter par le biais des migrations longitudinales.

• LES USAGES

Comme pour le secteur précédent, **l'usage hydroélectrique est prépondérant** sur ce secteur et influence la structure du lit et des berges.

La plaine est essentiellement occupée par des cultures annuelles et quelques agglomérations dont Cazères. On trouve également quelques sites d'extractions de granulats en cours d'exploitation dans la basse plaine.

• LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Comme le secteur précédent, la Garonne est un **cours d'eau réservé**. Les barrages ont influencé de façon plus visible la morphologie du lit en créant de vastes retenues favorables à l'installation d'espèces piscicoles d'eaux calmes et profondes et d'espèces avicoles nicheuses ou migratrices remarquables.

Les objectifs sont donc fondés à l'instar du secteur précédent, sur une hypothèse de conservation de l'ensemble des barrages existants. Ces objectifs favorisent la **valeur écologique** de ce secteur tant en termes piscicoles qu'avicoles et favorisent **les transports sédimentaires**. Ils valorisent également le **rôle de tampon exercé par les boisements** placés entre les terres agricoles et le milieu aquatique. Les objectifs définis sont de :

1. Favoriser la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, confluences, plans d'eau, berges.
1. Sauvegarder les boisements riverains des retenues, des îles, des bras morts et des zones de confluence.
1. Maintenir les milieux liés à l'activité morphogène du fleuve.
1. Minimiser les interventions de protection sur les berges instables, facteur de diversification et source d'apports en matériaux (transit sédimentaire).
2. Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des activités humaines (cultures,...).
3. Valoriser la contribution paysagère et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables existant (patrimoine bâti, plans d'eau).

D'autres objectifs provenant des vocations annexes au SDE sont à rappeler :

- ✓ Conserver un champ d'expansion de crue.
- ✓ Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique.
- ✓ Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 10

« LA GARONNE DE PIEMONT HYDROELECTRIQUE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S3	TRONÇON : T10	Longueur (km) : 11
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 609	pk aval : 620
COMMUNE(S)	Rive gauche : Boussens, Martres-Tolosane, Palaminy, Mancieux.	RIVE DROITE : MAURAN, PALAMINY, ROQUEFORT-SUR-GARONNE.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = confluence du Salat (influence nette de la confluence). * Limite aval = restitution de la centrale de Palaminy (influence du barrage). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Confluence du Salat ⇒ second principal affluent depuis l'amont du bassin de la Garonne (BV : 1 568 km²). * Influence du barrage de Saint-Vidian. * Début du rétrécissement de la vallée inondable ⇒ terrasse alluviale en rive gauche et le versant molassique en rive droite avec premières falaises fluviales. * Rapprochement et augmentation de la densité des infrastructures : agglomérations, réseau routier et ferroviaire. 	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE ZNIEFF	"Corridors alluviaux, ripisylves remarquables". n° 004050000 (type II) : plan d'eau de Boussens n° 04060001 (type II) : typhaie de roses
ZICO Natura 2000	n° MP05 : en particulier Nycticorax nycticorax N°3100 La Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes Sites classés ou inscrits :	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies église, château et villa gallo-romaine de Martres-Tolosane ; château, clocher et chapelle, façades et toitures des maisons dites du "Tilleul" et le "Roucat" à Palaminy.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Hydroélectricité : Saint-Vidian 6 500 m court-circuités, débit réservé 3 m³/s (1 centrale). * Cimenterie Lafarge en rive gauche en amont du barrage. * Pompages dans le lit et en lit majeur du fleuve. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ↕ Existence de quelques prolongements de la ripisylve par des boisements riverains. ↕ Quelques îles ou îlots, notamment en aval du barrage de Saint-Vidian, colonisés par des peupliers et des saules ? diversification des habitats. ↕ Zone de divagation constituant un champ d'épandage des crues. ↕ Existence d'un chemin à Boussens, d'un potentiel culturel à Boussens et Martres-Tolosane et d'un potentiel écologique avec le plan d'eau de Boussens et les anciens sites d'extraction ? Facteurs de développement d'un tourisme vert. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ↕ Boisements de berge réduits au droit des agglomérations et de la retenue, envahis par le robinier faux-acacia, avec des sujets dépérissants. ↕ Berges instables dans les extrados de méandres ? dynamique naturelle accentuée au droit des berges dépourvues de strate ligneuse. ↕ Barrage de Saint-Vidian infranchissable et artificialisation des berges. ↕ Formation d'un grand plan d'eau en amont du barrage favorisant les carnassiers ? modification du peuplement halieutique. ↕ Déchets dérivants s'accumulant au droit du barrage. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

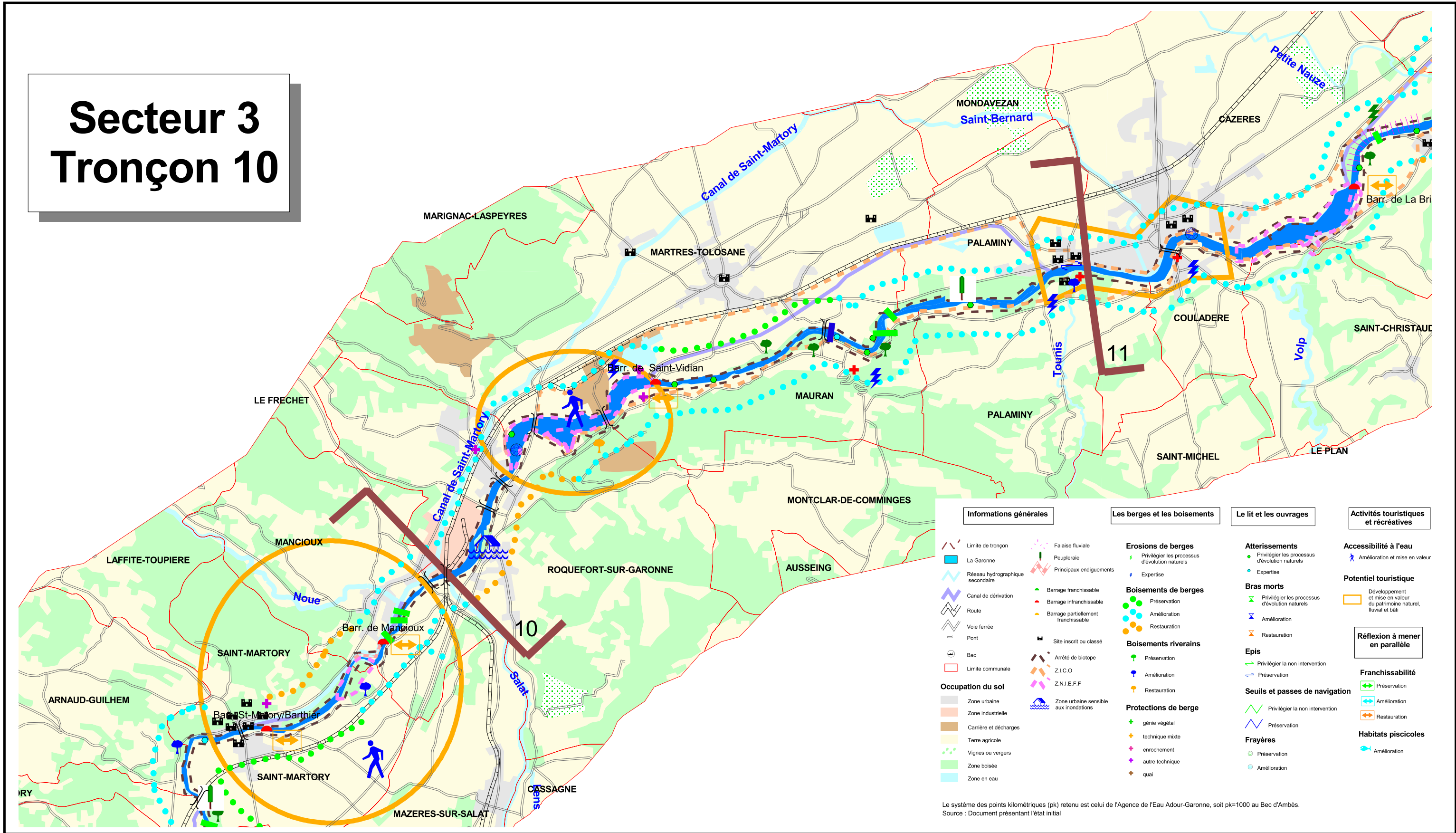


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 3
1	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, confluences, plans d'eau, berges. • Sauvegarder les boisements riverains • Maintenir les milieux liés à l'activité morphogène du fleuve • Minimiser les interventions de protection sur les berges instables, facteur de diversification et source d'apports en matériaux (transit sédimentaire).
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti, plans d'eau).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 10
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge assez épais et sain en aval rive gauche du barrage de Saint-Vidian. • Amélioration d'un boisement de berge plus stratifié et moins embroussaillé au droit de Palaminy, plus continu et plus épais en aval rive droite du barrage de St-Vidian et en amont rive gauche. • Restauration d'un boisement de berge très réduit et dépérissant en amont. • Préserver des boisements riverains denses et naturels, et leur prolongement aux boisements de berge. • Préserver les milieux naturels liés à la divagation du fleuve : îlot boisé en amont de Roquefort-sur-Garonne, grèves de Palaminy et de Mauran. • Amélioration des fonctionnalités de la frayère en aval de Boussens. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la continuité d'un boisement naturel tampon au droit des cultures et d'une carrière entre le barrage de Saint-Vidian et Palaminy (rive droite) et en amont le long de la RN 127 et des usines de Boussens.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, autour des bourgs de Boussens, Martres-Tolosannes et Palaminy, et du plan d'eau de Boussens. • Amélioration et mise en valeur des accès au plan d'eau de Boussens.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des érosions au droit de Palaminy et en bordure de la RD 62 et en amont du barrage de Saint-Vidian. • Préservation des épis de protection au droit de Palaminy. • Expertises des atterrissements pouvant générer des désordres sur les ouvrages (pont et seuil de Mauran). • Préservation du seuil artificiel de Mauran.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les espaces aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur le transit sédimentaire et la restauration d'un profil d'équilibre. • Réflexion sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles locales et migratrices.

Secteur 3 Tronçon 10



N
1:50000

pk 621 LA GARONNE DE PIEMONT "HYDROELECTRIQUE" 610

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 11

« LA GARONNE DE PIEMONT HYDROELECTRIQUE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S3	TRONÇON : T11	Longueur (km) : 10
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 620	pk aval : 630
COMMUNE(S)	Rive gauche : Cazères, St-Julien.	Rive droite : Couladère, Gensac-sur-Garonne, Rieux.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = restitution de la centrale de Palaminy (influence du barrage). * Limite aval = pont de Saint-Julien = restitution de la centrale de Saint-Julien. 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Influence du barrage de La Brioulette. * Largeur du champ inondable limitée par rapprochement vers la terrasse alluviale en rive gauche et vers les versants molassiques en rive droite. 	

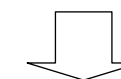
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux, ripisylves remarquables"
ZNIEFF	n° 0404 (type II) : retenue de Laboriette n° 04040001 (type I) : héronnière de Hille-Bourdette
ZICO	n° MP05 : en particulier Nycticorax nycticorax
Natura 2000	n°3100 La Garonne écomplexe
Arrêté de biotopes	(22/12/92) Le confluent du Volp (09/01/96) Ile de Saint-Julien (17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	église et maison à pans de bois à Cazères, château de Gensac.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Hydroélectricité : La Brioulette 5 000 m court-circuités, débit réservé 3 m³/s (1 centrale). * Agriculture : polycultures. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ↙ Potentiel écologique conséquent avec les zones humides constituées par la retenue et la confluence du Volp. ↙ Quelques îles ou îlots colonisés par des peupliers et des saules ? Diversification des habitats. ↙ Paysages diversifiés avec les falaises fluviales. ↙ Patrimoine historique et naturel de Cazères. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ↙ Boisements de berge réduits au droit de Cazères et Couladère, de la retenue et des cultures. ↙ Boisements riverains limités par des terrasses et des cultures dans le lit majeur. ↙ Barrage de La Brioulette infranchissable. ↙ Formation d'un grand plan d'eau en amont du barrage favorisant les carnassiers ? modification du peuplement halieutique. ↙ Déchets dérivants se bloquant sur les obstacles à l'écoulement. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

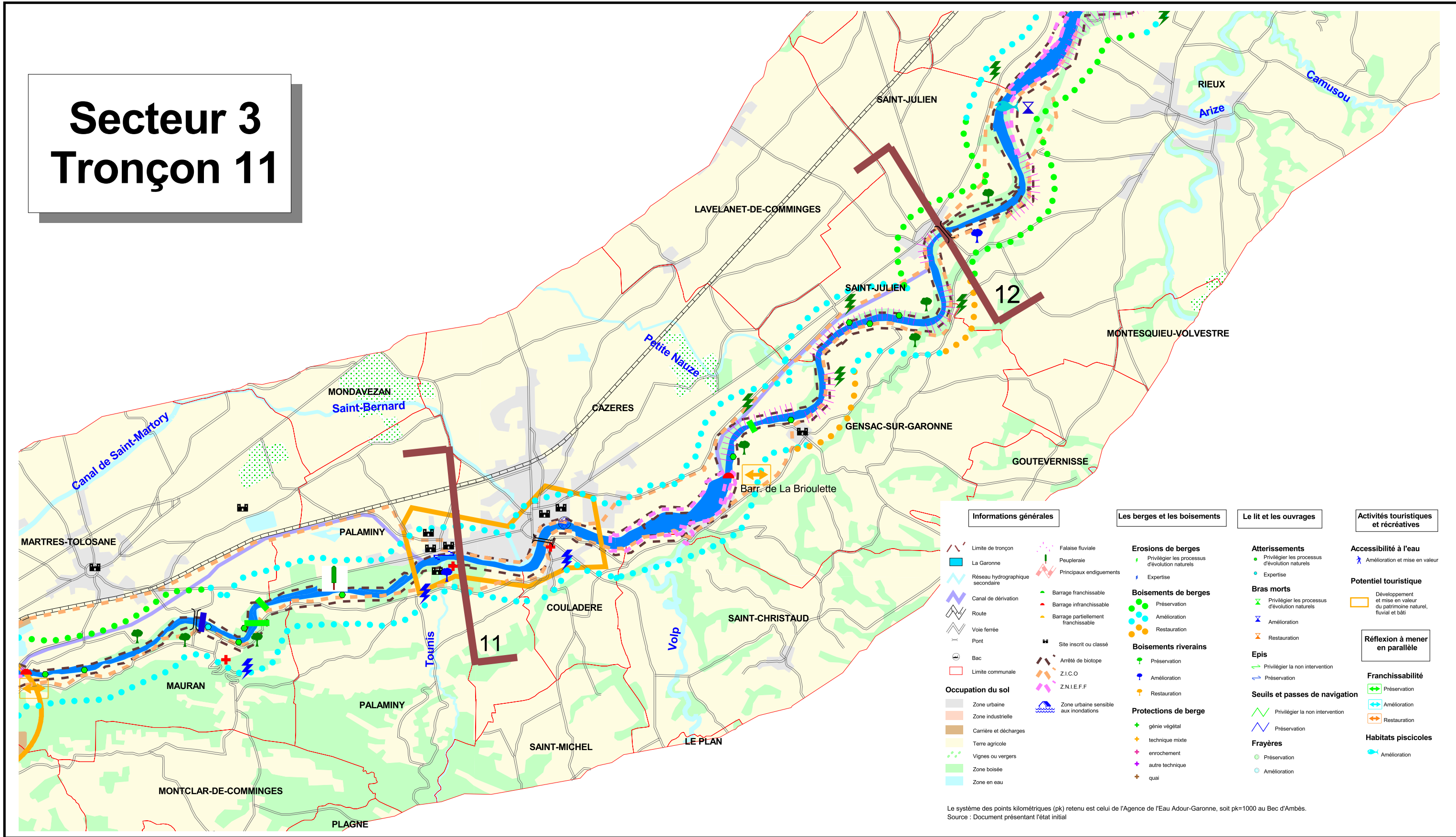


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 3
1	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, confluences, plans d'eau, berges. • Sauvegarder les boisements riverains • Maintenir les milieux liés à l'activité morphogène du fleuve • Minimiser les interventions de protection sur les berges instables, facteur de diversification et source d'apports en matériaux (transit sédimentaire).
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti, plans d'eau).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



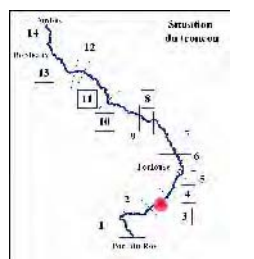
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 11
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge assez épais et sain en aval rive gauche du tronçon. • Amélioration de boisements de berge plus épais sur l'ensemble du tronçon. • Restauration d'un boisement de berge discontinu en aval de Gensac. • Préservation des boisements riverains denses et naturels, et de leur prolongement aux boisements de berge. • Amélioration de la densité du boisement en amont rive droite du pont de Saint-Julien. • Préservation des milieux naturels liés à la divagation du fleuve : îlot boisé en amont de Cazères et en aval du barrage de la Brioulette. • Amélioration des fonctionnalités de la frayère à hauteur de Cazères. • Privilégier les processus naturels d'évolution des érosions et des atterrissements pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la continuité d'un boisement naturel tampon en bordure des cultures entre Cazères et Saint-Julien.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, en lien avec Cazères.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des érosions au droit de Cazères. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels. • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les espaces aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur le transit sédimentaire et la restauration d'un profil d'équilibre. • Réflexion sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles locales et migratrices.

Secteur 3 Tronçon 11



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O. Z.N.I.E.F.F. Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Bras morts <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Epis <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Seuils et passes de navigation <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Frayères <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau <ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Potentiel touristique <ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Habitats piscicoles <ul style="list-style-type: none"> Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 631 LA GARONNE DE PIEMONT "HYDROELECTRIQUE" 621

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 12

« LA GARONNE DE PIEMONT HYDROELECTRIQUE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S3	TRONÇON : T12	Longueur (km) : 11
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 630	pk aval : 641
COMMUNE(S)	Rive gauche : St-Julien, Salles-sur-Garonne, Carbonne.	Rive droite : Rieux, Carbonne.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = pont de Saint-Julien = restitution de la centrale de Saint-Julien. * Limite aval = confluence avec l'Arize (restitution de la centrale de Carbonne). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Influence du barrage de Mancières. * Largeur du champ inondable limitée par rapprochement vers la terrasse alluviale en rive gauche et vers les versants molassiques en rive droite. 	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :

Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux, ripisylves remarquables"
ZNIEFF	<ul style="list-style-type: none"> n° 04020000 (types I et II) : plaine de la Garonne n° 0401 (type II) : retenue de Mancières n° 04010001 (type I) : typhaie de Picole
ZICO	n° MP05 : en particulier Nycticorax nycticorax
Natura 2000	n°3100 La Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	APPB île de Saint-Julien et ripisylve (17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies

LES USAGES PREPONDERANTS

- * Dernier grand barrage sur la Garonne amont.
- * Hydroélectricité : Mancières 1 800m court-circuités, débit réservé de 3 m³/s (1 centrale).
- * Agriculture : polycultures.
- * Loisirs nautiques sur la retenue et chasse.

DIAGNOSTIC DU TRONÇON

LES POINTS FORTS :

- ↙ Potentiel écologique important avec les zones humides annexes, le plan d'eau et la confluence de l'Arize (rivière méandriforme bordée par un corridor boisé).
- ↙ Quelques îles ou îlots colonisés par des peupliers spontanés et des saules ? Diversification des habitats.
- ↙ Potentiel récréo-touristique : richesse du patrimoine culturel (cité de Rieux), points de vues remarquables sur le fleuve depuis les terrasses de Saint-Julien, aménagements de détente et de loisirs nautiques.

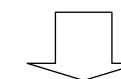
LES POINTS FAIBLES :

- ↙ Boisements de berge minces discontinus et déperissants.
- ↙ Boisements riverains limités par des terrasses et des cultures dans le lit majeur.
- ↙ Barrage de Mancières infranchissable.
- ↙ Formation d'un grand plan d'eau en amont du barrage favorisant les carnassiers ? modification du peuplement halieutique.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

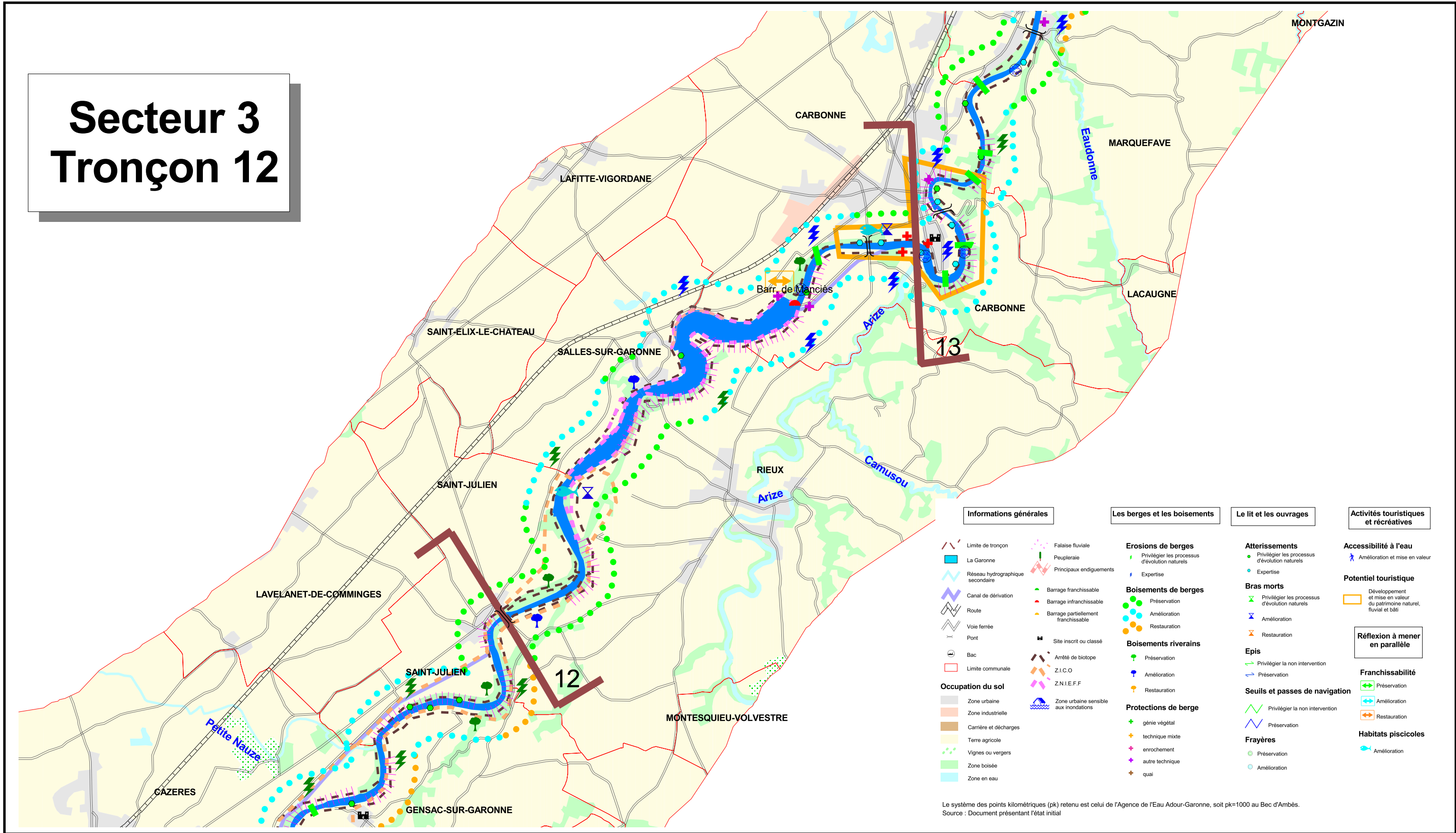


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 3
1	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, îles, confluences, plans d'eau, berges. • Sauvegarder les boisements riverains • Maintenir les milieux liés à l'activité morphogène du fleuve • Minimiser les interventions de protection sur les berges instables, facteur de diversification et source d'apports en matériaux (transit sédimentaire).
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti, plans d'eau).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Adapter la gestion des ouvrages hydrauliques (débits solide et liquide) aux besoins des milieux et de la vie aquatique. • Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles et des grands migrateurs aux zones de grossissement et de reproduction.



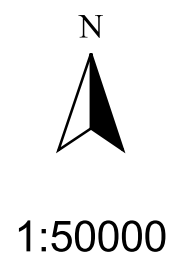
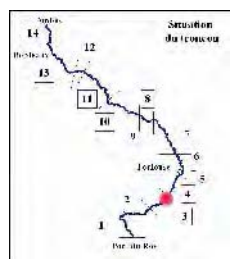
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 12
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge assez épais et sain en aval rive droite amont du plan d'eau. Amélioration d'un boisement mince, discontinu et déperissant, en particulier en rive droite. • Préservation des boisements riverains denses, amélioration des boisements riverains réduits ou déconnectés du fleuve. • Amélioration de la fonctionnalité des bras morts en aval de Saint-Julien et en amont de Carbonne. • Amélioration des fonctionnalités de la frayère en aval du barrage de Mancières. • Privilégier le processus d'évolution naturelle des érosions et atterrissements pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la continuité et l'épaisseur d'un boisement naturel tampon en bordure des cultures rive gauche amont de Sallès-sur-Garonne.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, en lien avec Carbonne et admirable depuis les falaises.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des érosions de falaise du plan d'eau de Mancières au pont de la RD 627. • Expertise des atterrissements pouvant générer des désordres menaçant le pont de la RD 627. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels. • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les espaces aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur le transit sédimentaire et la restauration d'un profil d'équilibre. • Réflexion sur l'opportunité d'augmenter les débits réservés. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles locales et migratrices. • Amélioration des habitats piscicoles.

Secteur 3 Tronçon 12



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O. Z.N.I.E.F.F. Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



pk 641 **LA GARONNE DE PIEMONT "HYDROELECTRIQUE"** 631

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

SECTEUR 4 : LA GARONNE DE PIEMONT DE L'ARIZE A L'ARIEGE

• LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Ce secteur est le **premier secteur dépourvu de barrage** depuis le pont du Roy.

Le champ de divagation du lit est naturellement étroit car il est limité par **une falaise fluviale** en rive droite et par un talus de terrasse en rive gauche.

Le lit du fleuve se trouve classé en seconde catégorie piscicole, en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ainsi qu'en axe bleu et zone verte du SDAGE Adour-Garonne.

• LE LIT

Le lit est dépourvu de barrage. Il subit toutefois les effets de ceux placés en amont, notamment en terme de perturbation des débits solides (transports des matériaux sédimentaires). C'est à partir de ce secteur que l'on peut observer les **premiers seuils rocheux dans le lit mineur**. Ce phénomène naturel a été accentué par les effets des actions anthropiques : extraction de matériaux, grands barrages des secteurs 2 et 3. Il semble aujourd'hui évoluer moins rapidement qu'il y a une dizaine d'années.

Des plages de graviers se développent à l'intérieur des méandres.

• LES BERGES

Les berges présentent ici un profil particulier puisqu'elles sont façonnées en **falaises fluviales** dans les formations molassiques du Volvestre à l'extérieur des méandres et en berge basse à l'intérieur des méandres. Ces falaises sont continuellement grignotées sous l'effet de la circulation d'eau souterraine, du gel, de la gravité et du sapement du pied par le fleuve. Il existe une zone importante d'érosion entre Carbonne et le Fauga, liée à la présence de ces falaises et également à la retenue de Mancières.

De nature instable, ces falaises constituent des espaces à préserver de toutes constructions ou implantations d'infrastructures. En outre, elles contribuent à composer des **paysages remarquables, particuliers et uniques sur l'axe garonnais**.

• LES BOISEMENTS

Les boisements de berges présents sur ce secteur se développent dans un espace limité entre la terrasse alluviale et le versant molassique. Ils présentent un **peuplement dense et diversifié** avec toujours une succession végétale caractéristique qui peut se traduire sommairement par des peuplements à bois tendre en pied des berges (saulaie-peupleraie) et des boisements à bois durs sur les talus et versants abrupts (communauté du robinier faux-acacia et du chêne sessile).

Ces boisements s'élargissent seulement au niveau de la confluence avec l'Ariège où ils forment alors un milieu remarquable. Ils constituent une zone de contact entre le milieu aquatique et le milieu terrestre qui garantit une **biodiversité importante**, et constitue un **paysage remarquable** lorsqu'il est perçu depuis les falaises ou les terrasses.

• LES USAGES

Les falaises limitent l'extension latérale des inondations et sont des secteurs qui ont été longuement privilégiés pour l'implantation des habitations. Ainsi **l'urbanisation et les cultures sont soutenues entre Carbonne et Muret**.

Certains villages ou habitations construits en sommet des falaises voient **leur stabilité mise en péril suite aux phénomènes érosifs** conduisant au recul inexorable du front des falaises. Les opérations de stabilisation de ces falaises sont très délicates et demandent un investissement considérable.

• LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Ainsi, les orientations à adopter sur ce secteur devront respecter au mieux les singularités de ce contexte géologique avec ses atouts et ses inconvénients. L'existence de zones urbaines sensibles aux érosions introduit un objectif particulier de définition du risque pour orienter les interventions. De façon générale, l'urbanisation des falaises est à proscrire.

La **vocation de zone tampon doit être ici affirmée** du fait de l'augmentation de la densité des implantations humaines sur ce secteur.

Les principaux objectifs sont ainsi :

1. Favoriser la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, falaises fluviales, grèves.
1. Optimiser la fonction stabilisatrice des boisements en bordure des falaises fluviales
1. Maintenir les milieux humides annexes et les zones tampons en préservant leur connexion au fleuve.
1. Minimiser les interventions de protection sur les falaises fluviales.
1. Développer les potentialités piscicoles (frayères à grands migrateurs, habitats).
2. Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact de l'urbanisation et des cultures.
3. Valoriser la contribution paysagère et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables existant (patrimoine bâti).

En parallèle au SDE et en lien avec la vocation principale de cette zone, un autre objectif est à mentionner :

Minimiser l'urbanisation sur les falaises fluviales instables.

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 13

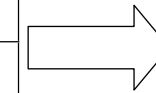
« LA GARONNE DE PIEMONT "NATURELLE" »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S4	TRONÇON : T13	Longueur (km) : 19
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 641	pk aval : 660
COMMUNE(S)	Rive gauche : Carbonne, Marquefave, Capens, Noé, Mauzac, Le Fauga.	Rive droite : Carbonne, Marquefave, Capens, Noé, Montaut, Mauzac, Le Fauga.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Limite amont = confluence avec l'Arize (restitution de la centrale de Carbonne). ✗ Limite aval = limite communale Muret/Le Fauga ou sortie du méandre de Fauga, lieu-dit "La Carrère" (entrée dans la zone périurbaine de Muret). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Premier tronçon de l'amont sans la présence de barrage hydroélectrique. ✗ Champ inondable limité entre la terrasse alluviale en rive gauche et des versants molassiques en rive droite, sensiblement élargi au niveau de Carbonne ✗ Existence de nombreux seuils naturel formés dans la molasse liée pour une part aux anciennes extractions de granulats et aux barrages. 	

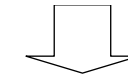
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux, ripisylves remarquables"
ZNIEFF	n° (type II) : Noé n° (type II) : Mauzac (type II) : Le Fauga
Natura 2000	n°3100 La Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	église de Carbonne, "pyramide limite Guyenne – Languedoc" route de Noé – Mauzac.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> ✗ Rejets des agglomérations et pompages au Fauga. ✗ Agriculture : polycultures 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisements de berges de bonne qualité et globalement fonctionnels. ☞ Présence d'îles et d'îlots dans le lit colonisés par de jeunes saules et peupliers ? Diversification des habitats ☞ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. ☞ Point de vue remarquable sur le fleuve à Carbonne. ☞ Potentiel floristique intéressant de la flore se développant sur les terrasses. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Fragilité et instabilité des falaises fluviales ? Mise en péril de la place à Carbonne et des constructions à Marquefave, Noé. ☞ Fort développement de l'habitat récent en zone inondable. ☞ Dépôts sauvages sur berges. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

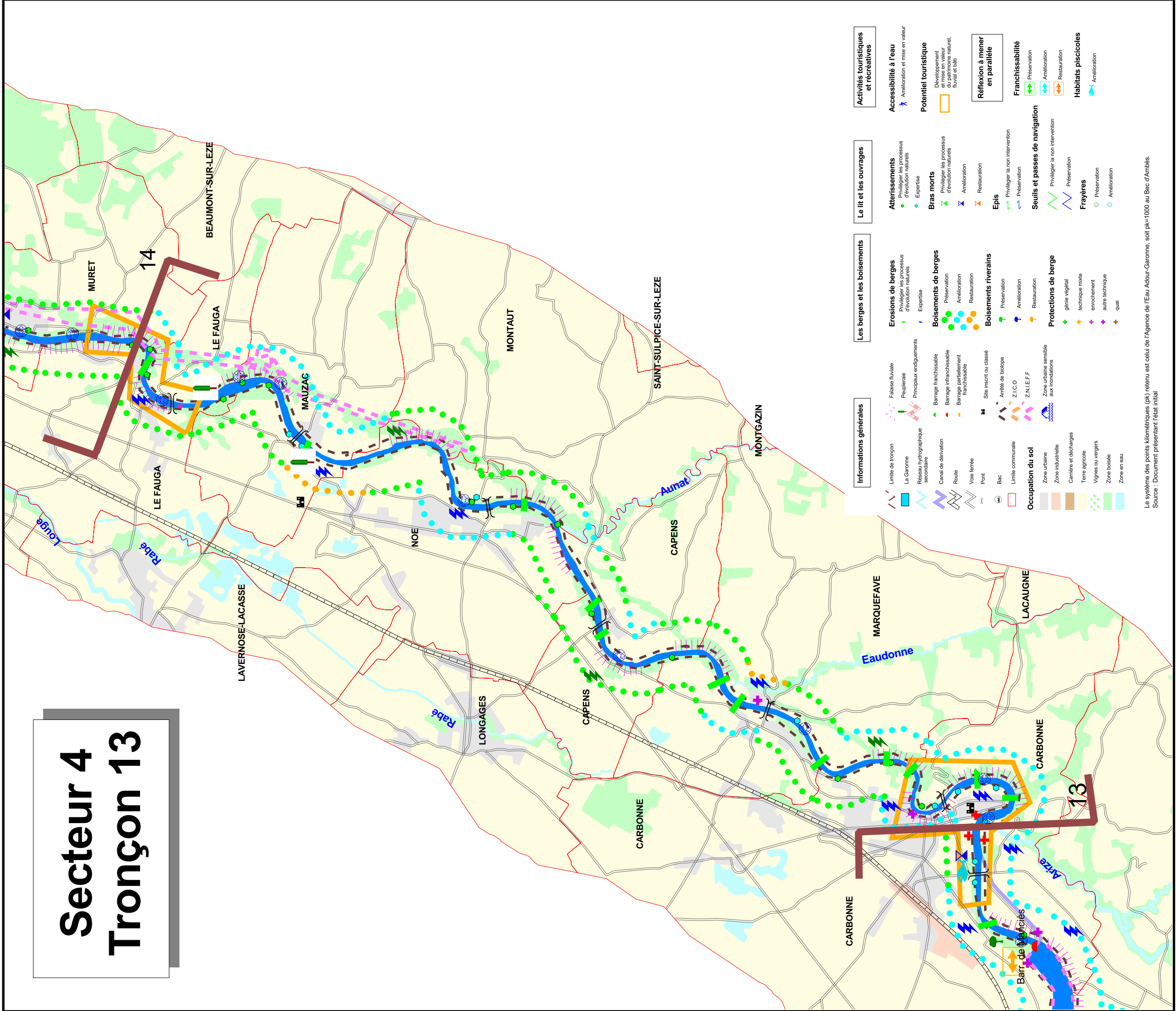


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 4
1	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, falaises fluviales, grèves. • Optimiser la fonction stabilisatrice des boisements en bordure des falaises fluviales. • Minimiser les interventions de protection sur les falaises fluviales. • Développer les potentialités piscicoles (frayères à grands migrateurs, habitats).
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact de l'urbanisation et des cultures).
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Minimiser l'urbanisation sur les falaises fluviales instables.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 13
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge large et continu. • Amélioration d'un boisement de berge trop discontinu et mince en amont de Mauzac et de Capens, et peu stabilisateur de falaise en aval de Carbonne. • Préservation des milieux naturels liés à la divagation du fleuve : grèves et îles au niveau du Fauga. • Amélioration des fonctionnalités des frayères (Fauga, Mauzac, Noé, Capens, Marquefave, Carbonne). • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et érosions de falaise (sans menaces) pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer un cordon naturel tampon stabilisateur de berge en lieu et place des peupliers plantés en bordure du fleuve (amont Mauzac). • Améliorer ou restaurer un boisement naturel de berge et sain en bordure de falaise urbanisée à Marquefave et Carbonne.
4	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel fluvial et bâti, admirable depuis le bac du Fauga et le belvédère de Carbonne.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements et érosions pouvant générer des désordres sur les ouvrages et habitations (Fauga, Noé, Marquefave, Carbonne). • Maîtrise des déchets flottants et dépôts sauvages en berge (Mauzac, Noé...). • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur les éboulements de falaise pour les sites habités et sur la maîtrise des terrains pour les falaises instables.

Secteur 4 Tronçon 13



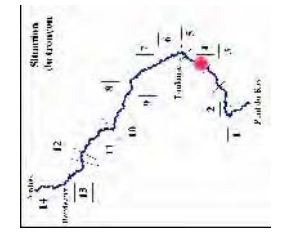
Informations générales <ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale Occupation du sol Zone urbaine Zone industrielle Carrère et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	Les berges et les boisements <ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges Boisements de berges Boisements riverains Protections de berge 	Le lit et les ouvrages <ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	Activités touristiques et récréatives <ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
---	---	--	---

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial

pk 660

LA GARONNE DEBORDANTE

641



1:50000

Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Janvier 2002

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 14

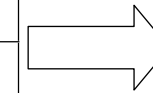
« LA GARONNE DE PIEMONT "NATURELLE" »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S4	TRONÇON : T14	Longueur (km) : 17
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 660	pk aval : 677
COMMUNE(S)	Rive gauche : Le Fauga, Muret, Roques, Portet-sur-Garonne.	Rive droite : Le Fauga, Muret, Saubens, Roquettes, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = limite communale Muret/Le Fauga ou sortie du méandre de Fauga, lieu-dit "La Carrère" (entrée dans la zone périurbaine de Muret). * Limite aval = confluence avec l'Ariège (influence nette). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Confluence de l'Ariège ⇒ 4ème principal affluent depuis l'amont du bassin de la Garonne (BV : 4 160 km²). * Champ inondable d'extension limité par rapprochement de la terrasse alluviale en rive gauche et des versants molassiques en rive droite et élargit au niveau de la confluence avec l'Ariège. * Présence d'agglomérations de taille plus importante qu'à l'amont : Muret, Portet, Roquettes. * Existence de nombreux seuils naturels formés dans la molasse liée pour une part aux anciennes extractions de granulats et aux barrages. 	

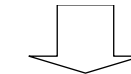
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux, ripisylves remarquables"
ZNIEFF	n° 040000030 (type I) : Ramiers de Portet
ZICO	n° MP06 – Forêt alluviale, ripisylve
Natura 2000	n°3100 La Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	(17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	château, église et maison à Muret, château et ferme de Pinsaguel, église à Saubens.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Station de pompage de Muret dans le lit. * Loisirs : parcours de santé sur les rives de la Garonne à Muret. * Agriculture : cultures 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Boisements de berge souvent étoffés et continus. ↻ Présence d'îles et d'îlots dans le lit colonisés par de jeunes saules et peupliers ? Diversification des habitats. ↻ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Boisements de berge incomplets et réduits au droit des agglomérations à l'aval. ↻ Berges instables dans les extrados de méandres ? Dynamique naturelle, accentuée par la présence d'atterrissements dans le lit mineur déviant les écoulements. ↻ Agglomérations de Muret, Roquettes, Portet-sur-Garonne situées en zone d'inondation décennale et fort développement de l'habitat récent en zone inondable ? Contrainte de gestion du risque d'inondation / Gestion environnementale. ↻ Présence de dépôts sauvages sur les berges. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 1
1	Vivier écologique
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion des crues • Réservoir sédimentaire • Piscicole

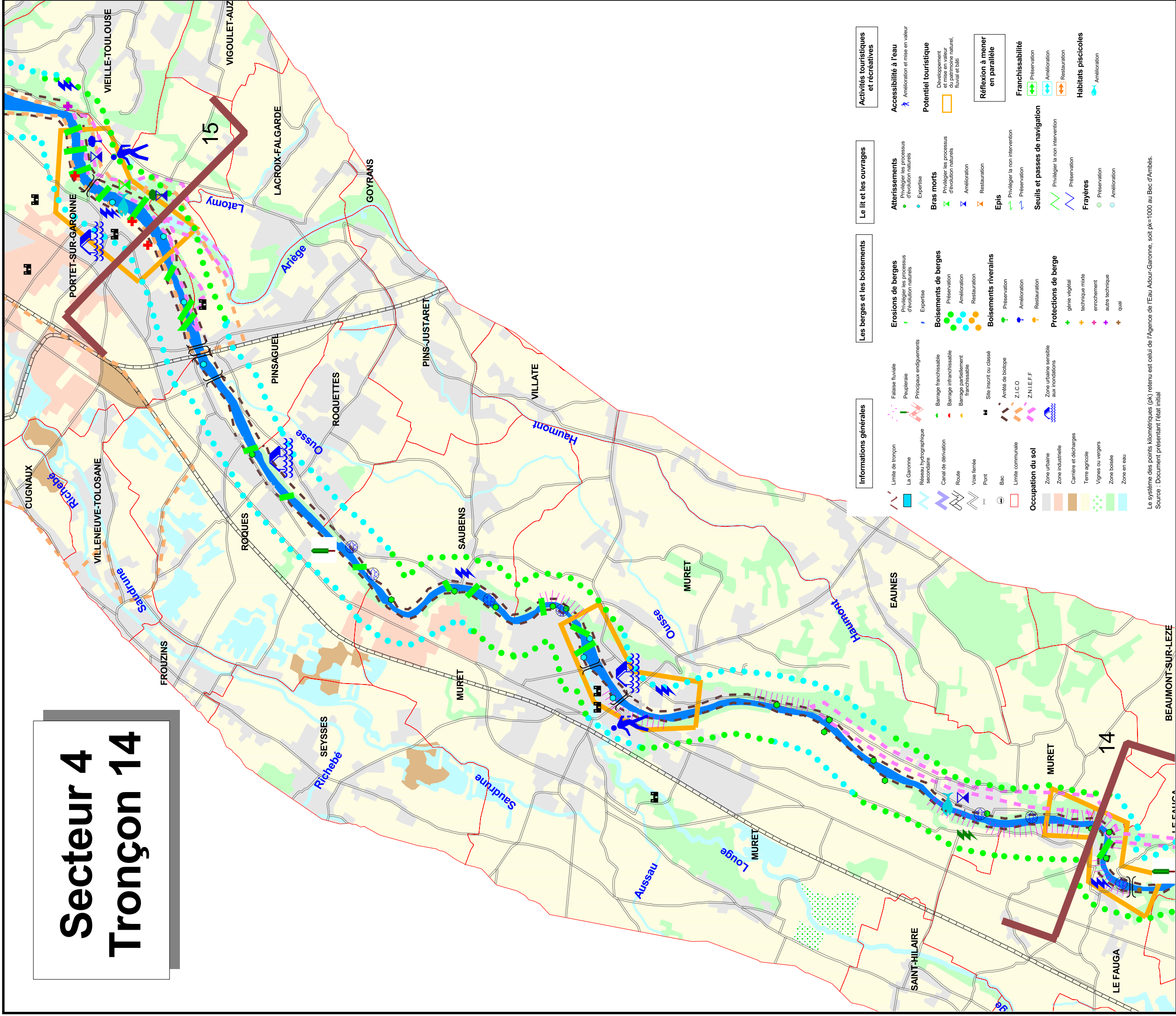


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 4
1	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diversité et l'interconnexion de l'ensemble des habitats : boisements, falaises fluviales, grèves. • Optimiser la fonction stabilisatrice des boisements en bordure des falaises fluviales. • Minimiser les interventions de protection sur les falaises fluviales. • Développer les potentialités piscicoles (frayères à grands migrateurs, habitats).
2	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une zone naturelle tampon limitant l'impact de l'urbanisation et des cultures).
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Minimiser l'urbanisation sur les falaises fluviales instables.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 14
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un boisement de berge étoffé et continu en amont et au niveau du parc de Portet-sur-Garonne. • Amélioration d'un boisement de berge trop mince, déséquilibré (grands arbres dépérissants ou déstabilisés), peu diversifiés (buddléia, peupliers) en aval. • Amélioration de la densité des boisements et de la connexion aval du bras mort d'Estantens. • Amélioration des fonctionnalités des frayères (Roquette, Muret, Estantens). • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et érosions (sans menaces) pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer un boisement naturel tampon en bordure des habitations (Roques). Améliorer la continuité d'un cordon naturel tampon en bordure des peupleraies (rive gauche amont Muret), de cultures (rive droite amont Muret) ou de la RD 56 (amont Muret). • Préserver un boisement naturel large en bordure des nouveaux lotissements à Estantens.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel fluvial et bâti au niveau du parc de Portet-sur-Garonne et autour de Muret, avec amélioration de l'accessibilité au fleuve, notamment pour les activités nautiques. • Reconquête des bords de la Garonne.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements et érosions pouvant générer des désordres sur les ouvrages et habitations (Pinsaguel, Muret). • Maîtrise des dépôts sauvages en berge. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des habitats piscicoles.

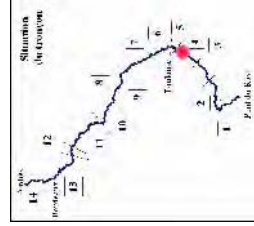
Secteur 4 Tronçon 14



pk 678

LA GARONNE DEBORDANTE

660



1:50000

Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Janvier 2002

Informations générales

- Limite de tronçon
- La Garonne
- Réseau hydrographique secondaire
- Canal de dérivation
- Route
- Voie ferrée
- Pont
- Bac
- Limite communale
- Occupation du sol
- Zone urbaine
- Zone industrielle
- Carrrière et décharges
- Terre agricole
- Vignes ou vergers
- Zone boisée
- Zone en eau
- Falaise fluviale
- Peupleraie
- Principaux engorgements
- Barrage franchissable
- Barrage infranchissable
- Barrage partiellement franchissable
- Site inscrit ou classé
- Arrêté de biotope
- Z.I.C.O
- Z.N.I.E.F.F
- Zone urbaine sensible aux inondations

Les berges et les boisements

- Erosions de berges**
Privilégier les processus d'évolution naturels
Expertise
- Boisements de berges**
Préservation
Amélioration
Restauration
- Boisements riverains**
Préservation
Amélioration
Restauration
- Protections de berge**
gerie végétal
technique mixte
enrochement
autre technique
quai

Le lit et les ouvrages

- Atterrissements**
Privilégier les processus d'évolution naturels
Expertise
- Bras morts**
Privilégier les processus d'évolution naturels
Amélioration
Restauration
- Epis**
Privilégier la non intervention
Préservation
- Seuils et passes de navigation**
Privilégier la non intervention
Préservation
- Frayères**
Préservation
Amélioration

Activités touristiques et récréatives

- Accessibilité à l'eau**
Amélioration et mise en valeur
- Potentiel touristique**
Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti
- Réflexion à mener en parallèle**
- Franchissabilité**
Préservation
Amélioration
Restauration
- Habitats piscicoles**
Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial

